Vers l'an 2000

Une Stratégie de développement économique pour le Nouveau-Brunswick

ISBN 1-55048-058-8

Table des Matières

Introduction 1

Le Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui 3

Vers l'an 2000 12

Préparer notre population 13

La petite entreprise et l'entrepreneurship 23

Les grands projets et l'infrastructure 29

La valorisation de notre environnement et de nos ressources naturelles 37

L'équité dans le développement économique régional 45

Le Nouveau-Brunswick et son identité 49

Conclusion 57

Introduction

A l'aube du XXIe siècle, le Nouveau-Brunswick connaît les effets de profonds changements sociaux et technologiques. Notre province a une occasion unique de connaître une croissance économique réelle et durable. Une nouvelle génération d'entrepreneurs est prête à assumer des risques. La population accepte de plus en plus le défi de la responsabilité individuelle et apprécie à sa juste valeur l'environnement humain et naturel du Nouveau-Brunswick. Des changements dans les domaines du commerce, des transports et de la technologie éliminent certains obstacles traditionnels au développement et ouvrent de nouvelles perspectives.

C'est dans ce contexte de transformations profondes que le gouvernement du Nouveau-Brunswick présente sa *Stratégie de développement économique* qui établit les objectifs et les initiatives qui nous conduiront à l'an 2000. La stratégie vise six grands objectifs:

- Investir dans nos ressources humaines et miser sur leur adaptabilité aux transformations économiques.
- Promouvoir activement l'entrepreneurship et le développement de la petite entreprise.
- Consolider notre infrastructure et créer un climat des plus favorables à l'investissement.
- Protéger et améliorer notre environnement et nos ressources naturelles.
- Viser l'équité dans nos efforts de développement économique régional.

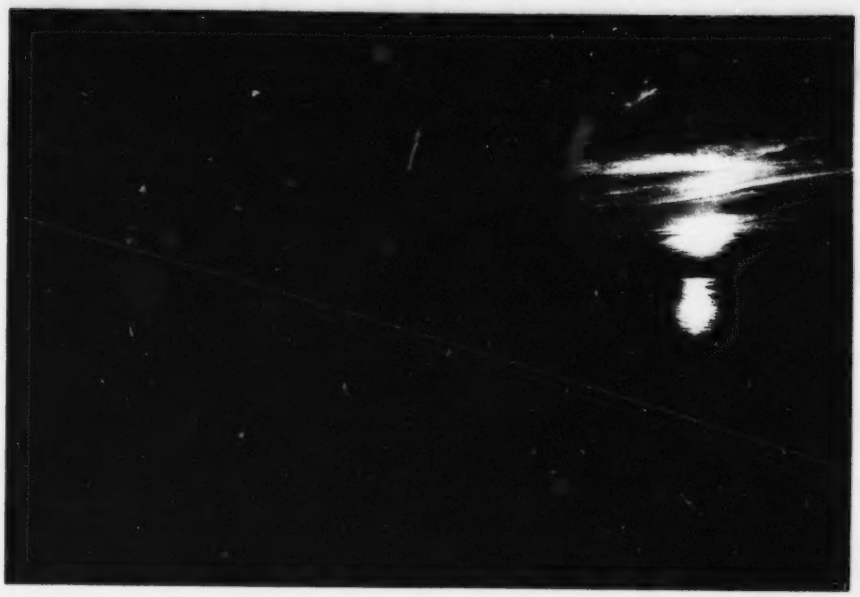

- Reconnaître notre identité Néo-Brunswickoise particulière et la faire connaître à l'extérieur.

Nous reconnaissons que la population du Nouveau-Brunswick constitue notre meilleur atout. Notre stratégie se fonde donc sur les besoins et les aspirations de notre population. Nous savons que les Néo-Bruns-wickois et les Néo-Brunswickoises, de par leur attachement et leur engagement à cette province, sont les plus aptes à créer les conditions favorables au développement de leur économie. Et nous savons qu'il est tout aussi important de donner à nos citoyens et à nos citoyennes la compétence qui leur apportera la dignité d'un travail productif, d'un défi entrepreneurial ou d'un projet innovateur.

Pour tirer profit des perspectives qui s'offrent à nous, nous devons donner à notre population l'éducation et la formation appropriées. Nos programmes de développement de l'entreprise doivent être bien ciblés et nos infrastructures doivent être adéquates. Il nous faut par ailleurs repenser complètement notre attitude quant à la relation entre le développement économique et l'environnement. Si nous gérons mal nos ressources naturelles qui constituent la base de notre économie et l'attrait de notre province, nous compromettons du même coup notre avenir. Nous devons plutôt opter pour un développement économique durable qui intègre avec précaution le besoin de création d'emplois et la nécessité de protéger les ressources naturelles et l'environnement, afin que nos enfants aient à leur tour des emplois et une bonne qualité de vie. Nous devons aussi nous assurer que les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises de toutes les régions de la province puissent bénéficier de la croissance et de la prospérité à venir.

Nous croyons pouvoir créer ici

une société qui fera l'envie de l'Amérique du Nord, une société technologiquement avancée dans un environnement propre et sain. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement et la population doivent être partenaires. Ensemble, ils doivent partager la responsabilité de l'avenir du Nouveau-Brunswick et établir un climat de confiance et de fierté. Le gouvernement doit assumer un leadership de par sa gestion financière, sa conduite des relations de travail, sa gestion de l'environnement, sa compassion envers les plus démunis, etc.

En dernière analyse, notre perception de nous-mêmes déterminera si nous pourrons relever ou non les défis du XXIe siècle. Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont de nombreuses raisons d'être fiers, une des plus importantes étant le fait que nous sommes demeurés une société sereine malgré les difficultés et les déceptions connues par le passé.

Dans la première partie qui suit immédiatement, nous passons en revue la situation actuelle du Nouveau-Brunswick. Ensuite, dans la deuxième partie, nous présentons en détail notre *Stratégie de développement économique*.

Les fondateurs de cette province poursuivaient un rêve. Nous pouvons à nouveau rêver en imaginant différentes possibilités, en y croyant, en invoquant l'esprit des fondateurs, en retrouvant la foi et la confiance dans ce coin de pays. Ce faisant, il faut aussi allier rêves et réalité, reconnaître ce que nous sommes et ce que nous pouvons devenir, comprendre que notre destinée n'est pas d'imiter une autre région du globe mais plutôt de bâtir notre monde à partir de nos atouts et de nos propres ressources.

C'est donc avec fierté et confiance dans l'avenir du Nouveau-Brunswick que nous présentons notre *Stratégie de développement économique*. ❑

Le Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui

Le Nouveau-Brunswick contemporain

Afin de nous préparer pour l'avenir, nous devons d'abord faire le bilan de notre situation d'aujourd'hui.

L'économie du Nouveau-Brunswick repose largement sur les exportations, plus précisément sur les produits alimentaires, l'énergie, les minéraux et les produits dérivés du bois. Nos produits sont vendus dans le monde entier, mais le marché des Etats-Unis achète la majeure partie de nos exportations, soit environ les deux tiers. En 1987, le produit d'exportation le plus important était la pâte à papier, suivie de près par le papier journal et les produits pétroliers. Pour ce qui est de la valeur des exportations, venaient ensuite l'électricité, les crustacés, les engrais, les minéraux et le bois d'oeuvre. Ces produits ont totalisé 80 p. 100 de nos exportations en 1987, pour une valeur se chiffrant à près de trois milliards de dollars.

En raison de son économie dynamique, le Nouveau-Brunswick est aux yeux de nombreuses personnes un endroit idéal où il fait bon vivre et élever une famille. Ces gens ont des emplois convenables et un revenu qui leur permet d'apprécier le riche patrimoine, les deux groupes linguistiques et le magnifique milieu naturel de la province.

Pourtant, la province a encore d'importants défis à relever, car un septième de sa population vit en deçà

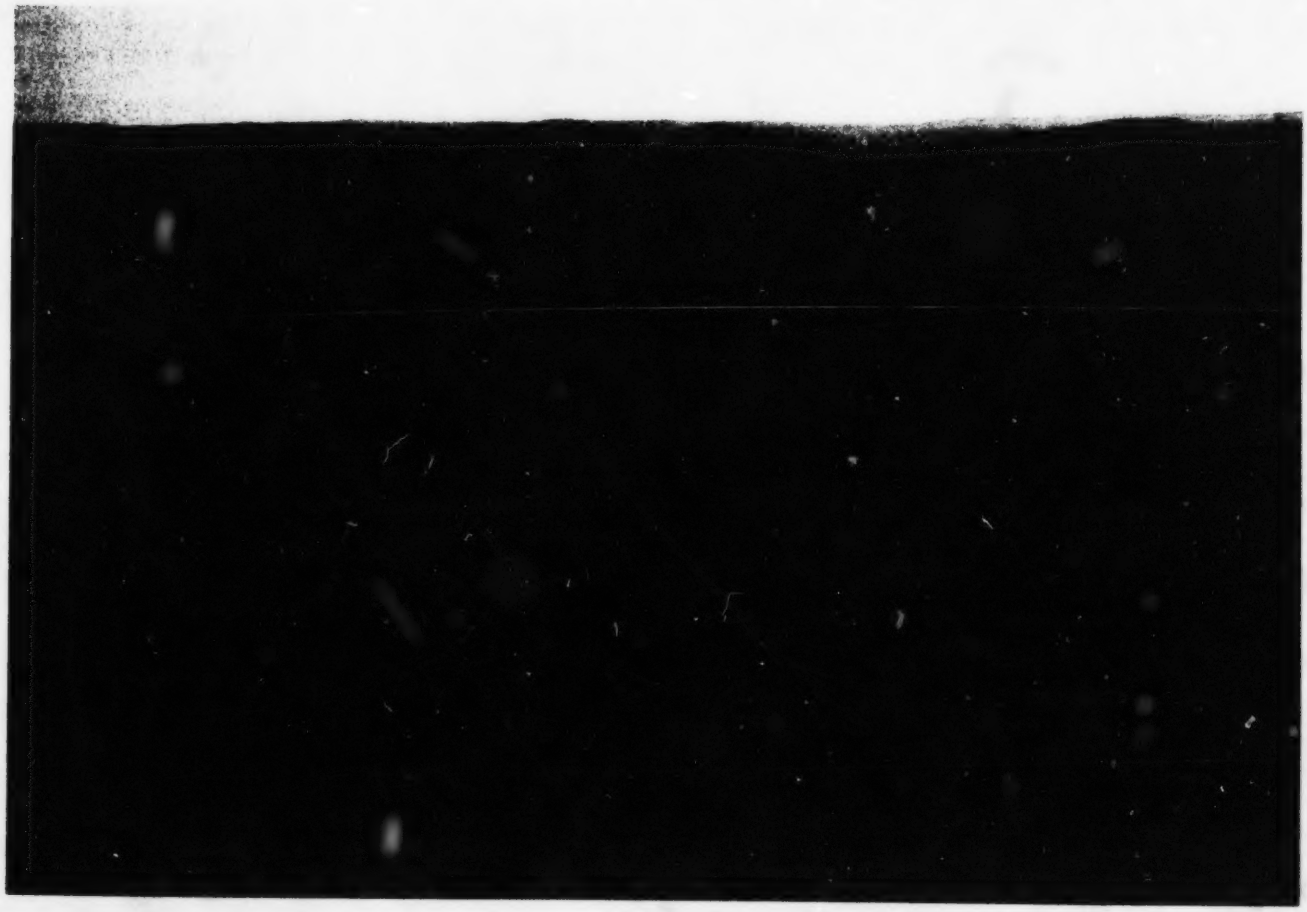

du seuil national de pauvreté; 10 p. 100 sont des assistés sociaux; deux tiers des chefs de ménage bénéficiaires de l'aide au revenu ont moins d'une dizième année; 17 000 jeunes de 15 à 24 ans sont au chômage; et 50 p. 100 des jeunes qui entrent sur le marché du travail le font avant d'avoir terminé leurs études.

La pauvreté se manifeste comme un problème social. Mais c'est en réalité un phénomène économique. Le Nouveau-Brunswick doit offrir de nouvelles perspectives aux gens instruits et à ceux qui le sont moins. C'est une avenue qui représente des avantages tangibles pour les deux groupes.

Rétrospective économique

Après la grave récession de 1981-1982, l'économie provinciale a suivi la tendance générale qui s'est manifestée en Amérique du Nord, et a connu une reprise importante. A l'échelle nationale, le pays a connu six années de croissance continue, affichant des résultats supérieurs à ceux d'autres grands pays industrialisés pour ce qui est de l'augmentation de l'emploi et de la production. Au cours de cette période, la croissance du produit intérieur brut provincial s'est chiffrée en moyenne à 4,5 p. 100, comparativement à la moyenne nationale de 4,2 p. 100. Il y a eu aussi une baisse marginale du chômage.

Le secteur de la production des biens de notre économie a enregistré une croissance, attribuable en partie à la force des marchés d'exportations principalement pour les produits forestiers, l'énergie et la pêche. Une nouvelle usine de papier couché de 225 millions de dollars à Newcastle a grandement contribué aux exportations de produits forestiers, tandis que l'électricité et les produits pétroliers ont constitué la majeure partie de nos exportations énergétiques. Dans l'ensemble, nos exportations, au cours des cinq dernières années, ont augmenté à un rythme de 15,5 p. 100, soit presque le double de la moyenne nationale.

La production agricole a augmenté de façon modérée dans les années 1980, malgré la réduction de 12,5 p. 100 du nombre total d'exploitations agricoles. En 1988, la production agricole a atteint 254 millions de dollars. La province compte quelque 2 000 exploitations agricoles commerciales procurant environ 7 000 emplois directs dans le secteur de l'agriculture de base.

La situation des industries minières au Nouveau-Brunswick s'est sensiblement améliorée depuis le début des années 1980. Ainsi, en 1987, la production de minéraux a été évaluée à plus de 700 millions de dollars, soit une augmentation de 40 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les deux mines de potasse de la province produisent par ailleurs presque à plein régime.

Au cours des dernières années, les dépenses en immobilisations dans la province ont surtout été effectuées dans les domaines suivants: construction et réaménagement des mines établies et nouvelles, modernisation et expansion de l'industrie des pâtes et papiers, et revitalisation du marché de l'habitation. Depuis 1981, 23 p. 100 des dépenses totales en immobilisations étaient dans le secteur gouvernemental et des établissements, tandis que l'habitation a connu une reprise très importante depuis la période des taux d'intérêt élevés; 21 p. 100 des dépenses en immobilisations ont eu lieu dans ce secteur en 1988, comparativement à 11 p. 100 en 1981.

Notre situation fiscale

La nature de notre économie a des répercussions sur les dépenses, les revenus et la dette de la province.

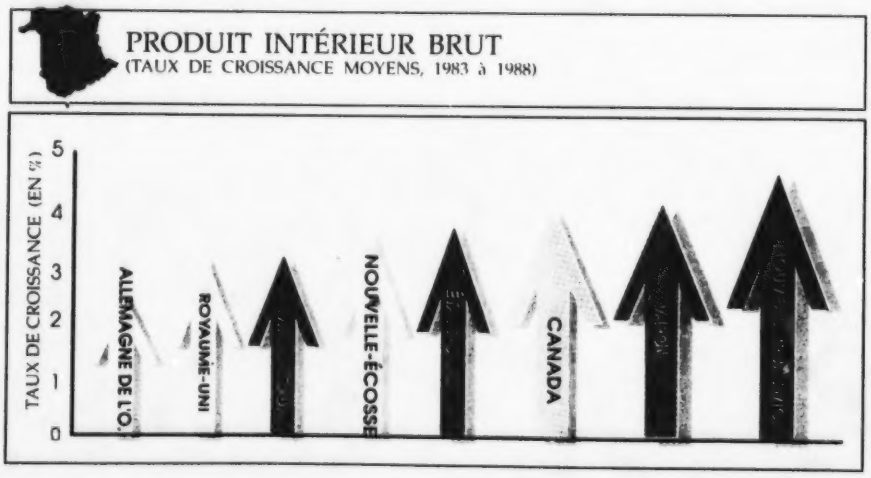

COMPTE ORDINAIRE DE LA PROVINCE

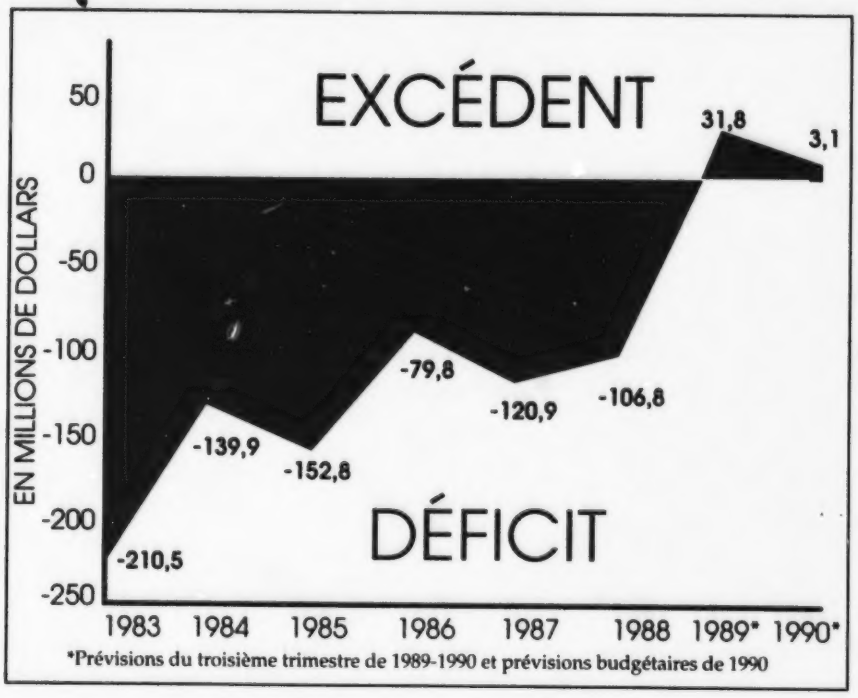

*Prévisions du troisième trimestre de 1989-1990 et prévisions budgétaires de 1990

Compte tenu de ses revenus faibles et de son taux de chômage élevé, le Nouveau-Brunswick doit faire face à des demandes relativement plus importantes en matière d'aide au revenu que les provinces mieux nanties. Afin de surmonter le problème du chômage, le gouvernement provincial investit une partie considérable de ses ressources dans des programmes de création d'emploi à court et à long terme.

Par ailleurs, plus particulièrement au cours de la dernière décennie, les attentes en matière de services gouvernementaux, comme les soins de santé et l'enseignement, se fondent sur des perceptions de ce qui constitue des normes nationales. La même considération vaut pour les échelles salariales. Peu importent les ressources disponibles, de nombreuses pressions s'exercent pour que les services dispensés et les salaires offerts correspondent à offrir des services de qualité comparable à ceux offerts par les provinces plus riches. Dans la plupart des cas, le système de péréquation répond à ses objectifs, même s'il est toujours possible de l'améliorer.

Les revenus étant moins élevés au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial dispose donc d'une capacité fiscale qui correspond à environ deux tiers de la moyenne canadienne. Reconnaissant les difficultés fiscales qu'éprouvent les provinces moins fortunées, le gouvernement fédéral verse des paiements de péréquation afin d'aider ces provinces à offrir des services de qualité comparable à ceux offerts par les provinces plus riches. Dans la plupart des cas, le système de péréquation répond à ces objectifs, même s'il est toujours possible de l'améliorer. Il s'agit de loin de la plus importante source de revenus de la province, car elle équivaut à ce que celle-ci perçoit en taxe de vente, en taxe sur l'essence et les carburants et en impôt sur le revenu des corporations. Le revenu provincial prévu en 1988-1989 était de 3,3 milliards de dollars.

Les revenus ont tendance à suivre le cycle économique. Si la croissance économique est forte, les revenus augmentent et les déficits diminuent. Par contre, les récessions se traduisent par une croissance ralentie des revenus et par une augmentation des déficits.

La tendance de la croissance économique au cours de la dernière décennie a posé plusieurs problèmes pour le gouvernenemt. Vers la fin des années 1960 et au début des années 1970, de nouveaux programmes ont été établis, à l'époque où les économies connaissaient une très forte croissance et que les revenus gouvernementaux étaient stables. Les attentes des citoyens et la planification gouvernementale ne se sont pas adaptées assez rapidement à la nouvelle situation économique de la fin des années 1970 et du début des années 1980.

La tendance à l'accumulation des déficits s'est aggravée au cours de la récession de 1981-1982 et a pro-

voqué ce qu'il est convenu d'appeler les «déficits structurels», soit les déficits qu'on n'élimine pas automatiquement par une reprise économique.

A la fin de l'année financière terminée le 31 mars 1988, la dette nette de la province se chiffrait à environ 2,92 milliards de dollars. Selon les prévisions, si la situation ne s'était pas améliorée, le déficit aurait pu atteindre quatre millards de dollars en 1992. En outre, le montant exigé pour payer l'intérêt sur les emprunts est passé de 167,5 millions de dollars en 1981-1982 à 415,2 millions de dollars en 1987-1988. Cette somme représente 9,3 p. 100 du budget global d'exploitation de 1981-1982, comparativement à 13,3 p. 100 pour l'année financière 1987-1988.

Aux prises avec la tâche difficile de rétablir la situation financière du Nouveau-Brunswick, le gouvernement est arrivé à la conclusion qu'il lui fallait remédier au problème de la dette provinciale qui ne cessait d'augmenter. La première mesure à prendre était de réduire les emprunts et de ralentir le taux de croissance de la dette. Pour ce faire, le gouvernement a employé deux méthodes. Premièrement, il a réduit considérablement le déficit au compte ordinaire, ce qui en retour a fait baisser les emprunts nécessaires pour payer les dépenses régulières en matière de services. Deuxièmement, les dépenses en immobilisations ont été réduites, ce qui a diminué les besoins d'emprunt à cette fin.

Au cours de la dernière année, la situation s'est grandement améliorée. On a réduit substantiellement le montant du déficit au compte ordinaire, par rapport à ce qu'il était l'année précédente, et un excédent devrait être enregistré au compte ordinaire pour l'année financière 1988-1989. Grâce à une saine gestion économique, le gouvernement veut maîtriser le fardeau des paiements en intérêt et libérer ainsi de l'argent pour améliorer les programmes et les services à l'intention des Néo-Brunswickois.

Malheureusement, même ces progrès remarquables ont été insuffisants pour ralentir l'augmentation de la dette nette provinciale. En 1988-1989, l'augmentation est environ le tiers de ce qu'elle était en 1987-1988; elle ne continue pas moins de croître. En 1989-1990, on prévoit que la dette augmentera de 133 millions de dollars, montant qui se situe bien en deçà de l'augmentation moyenne de la décennie qui était de 243 millions de dollars. Le problème de la dette du Nouveau-Brunswick s'échelonne sur plusieurs années; il faudra plusieurs années d'une gestion financière vigoureuse pour ramener les paiements en intérêt à un niveau acceptable.

Tendances démographiques et de la population active

Au cours des dernières années, la population du Nouveau-Brunswick a augmenté à un rythme inférieur à la moyenne nationale. Cette tendance devrait se poursuivre pendant la prochaine décennie, de sorte qu'en l'an 2001, la population sera d'un peu plus de 736 000 personnes, comparativement à 710 400 en 1986.

Les récentes tendances relatives à la composition de la population persisteront également. Le nombre

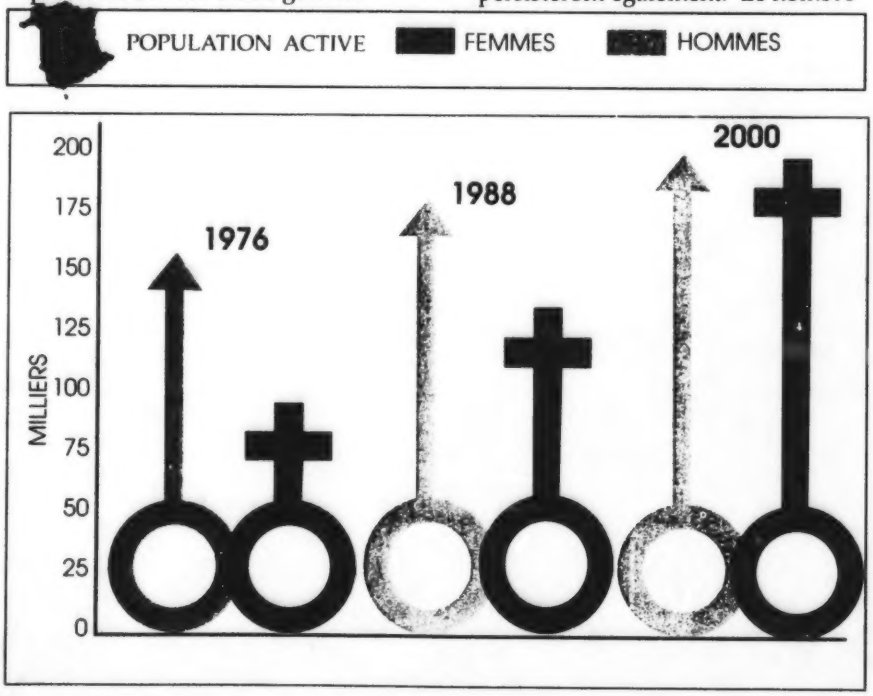

d'enfants de 0 à 14 ans est à la baisse depuis plus d'un quart de siècle; en 2001, il atteindra 133 000 ou légèrement plus de 18 p. 100 de la population totale.

Cette baisse démographique entraînera une diminution des inscriptions scolaires et modifiera la demande de services de loisirs et autres services personnels.

De même, le groupe d'âge de 15 à 24 ans - jusqu'ici le segment le plus important de notre population - reviendra à son niveau du début des années 60 et se chiffrera à moins de 100 000 personnes en 2001. Les établissements d'enseignement supérieur subiront probablement un changement d'orientation et dispenseront davantage de cours de formation et de recyclage aux étudiants adultes ayant beaucoup d'expérience de travail. Il pourrait y avoir alors une pénurie de travailleurs au niveau de débutant.

Les gens âgés de 25 à 64 ans compteront pour 55,3 p. 100 de la population provinciale en 2001, ce qui procurera au Nouveau-Brunswick une population active adulte et plus expérimentée, au fur et à mesure que notre économie se développera et se diversifiera. Cette situation nécessitera l'accroissement des connaissances et des compétences afin de suivre l'évolution des marchés et les progrès techniques. De plus, l'importance croissante de ce groupe d'âge sera suivie d'une demande accrue de services personnels, de santé, de loisirs et d'autres types de services.

Enfin, le taux de croissance des 65 ans et plus ralentira après 1991. Ce groupe d'âge composera néanmoins 13 p. 100 de la population totale, soit 97 000 personnes, plus du double de ce qu'il était en 1961. Les personnes âgées auront besoin de soins de santé, mais leur grand pouvoir d'achat se traduira aussi par une demande accrue de services de loisirs et de services personnels.

Voici quelques autres observations sur les tendances démographiques : les groupes des plus jeunes et des plus âgés, de 0 à 14 ans et de 65 ans et plus, ont connu un déclin et leur proportion correspondra à un peu moins du tiers de la population totale en 2001. Le ratio personnes à charge/personnes en âge de travailler continuera de baisser pour atteindre 45 p. 100 en 2001. L'évolution des ménages et des familles se poursuivra également. Au cours des 25 dernières années, le nombre de personnes ne vivant pas en famille a augmenté au point où elles composent aujourd'hui 12 p. 100 des personnes en ménage. Le nombre de familles à deux parents a diminué, tandis que celui des familles monoparentales a connu une hausse; ces familles représentent aujourd'hui plus de 13 p. 100 de l'ensemble des familles. Le nombre moyen d'enfants par famille a également chuté: il était de 2,3,il y a 25 ans, il est maintenant de 1,4.

Pendant les années 1990, la population active du Nouveau-Brunswick continuera de croître. Se chiffrant à 318 000 en 1987, elle atteindra 374 000 personnes en l'an 2000. Cette croissance se produira toutefois parallèlement à des changements dans la composition de la population active, en particulier pour ce qui est du nombre de femmes à la recherche d'un emploi. Au tournant du siècle, la population active sera composée d'un nombre à peu près égal d'hommes et de femmes.

Vision de l'avenir

Grâce à son économie axée sur les exportations, le Nouveau-Brunswick aura une croissance tributaire de la bonne situation économique de nos grands partenaires commerciaux: les Etats-Unis, le Japon et la Communauté économique européenne. On prévoit une croissance économique modérée dans ces pays au cours des prochaines années.

La prospérité des Etats de la Nouvelle-Angleterre et des Etats du centre de la côte Atlantique sera toujours aussi importante pour le Nouveau-Brunswick. Au cours des dernières années, environ 55 p. 100 de nos exportations, y compris les produits pétroliers, l'électricité et le bois d'oeuvre, ont été acheminés vers ces marchés. Les observateurs s'attendent à ce que les économies de ces Etats continuent de croître pendant la prochaine décennie, à un rythme toutefois relativement inférieur à celui des années 1980. Il est également prévu que le revenu par habitant de ces Etats sera toujours le plus élevé aux Etats-Unis.

SITUATION COMPARATIVE DE L'EMPLOI DANS LES SECTEURS DES SERVICES ET DES BIENS

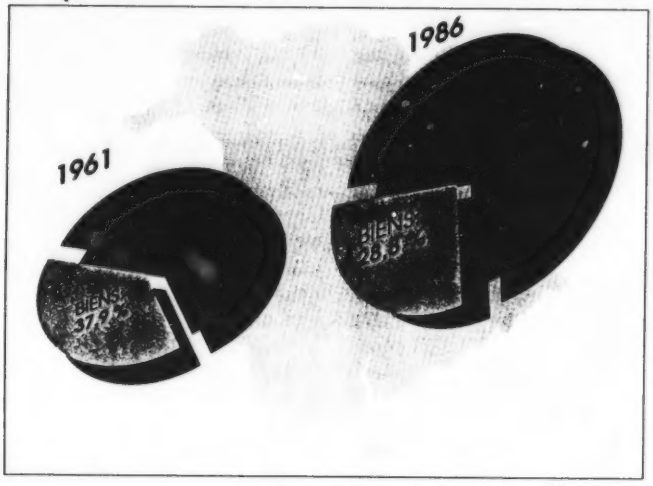

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis offre au Nouveau-Brunswick de nombreuses possibilités. L'abolition complète des tarifs douaniers au cours des années 1990 s'accompagnera d'une baisse d'un grand nombre de nos coûts de production manufacturière, ce qui nous rendra plus concurrentiels. Nous aurons aussi davantage d'occasions d'ajouter de la valeur à nos richesses naturelles.

Ceci sera surtout important pour les industries forestières, advenant une diminution des approvisionnements en bois. L'industrie pourrait toujours tirer profit de la situation en augmentant la valeur des produits semi-finis déjà exportés. Les secteurs des mines et de la transformation des aliments pourraient également faire de même.

En mettant l'accent sur des pratiques environnementales saines, nous pouvons diversifier l'agriculture dans divers domaines. Ainsi, l'horticulture peut offrir une possibilité unique d'accroître notre production alimentaire; un effort concerté pourrait effectivement se traduire par une production annuelle de 140 millions de dollars d'ici la fin du siècle.

L'aquaculture est un nouvel apport prometteur en matière de produits de la pêche. Environ une trentaine de fermes d'élevage du saumon sont établies dans la baie de Fundy et on s'attend à ce que la production de 1988 dépasse le cap des 140 millions de dollars. Le saumon peut devenir l'élément le plus important de nos produits de la pêche.

Au cours des années 1990, l'économie se diversifiera davantage. L'industrie des services est déjà le secteur de l'économie le plus important et celui qui connaît l'expansion la plus rapide. A lui seul, ce secteur emploie trois quarts de la population active et répresente 65 p. 100 de notre produit intérieur réel. Cette tendance devrait se maintenir au fur et à mesure que la demande de services commerciaux, personnels et de santé augmentera. Ce qui s'inscrit tout à fait dans la conjoncture internationale: les nouvelles industries de l'information, les services commerciaux, les services personnels et de loisirs connaissent une expansion générale provoquée par la transformation de l'économie mondiale. Ainsi, les dépenses annuelles de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick ont presque atteint 500 millions de dollars.

La technologie sera de plus en plus présente dans le développement économique au cours des années 1990. Bien qu'une bonne partie de la croissance économique qu'a connue l'Amérique du Nord de l'après-guerre soit attribuable aux progrès technologiques et à l'éducation, le Nouveau-Brunswick a pris du retard pour ce qui est des dépenses en recherche et développement (R & D), ayant dépensé en moyenne moins de 40 p. 100 de la moyenne nationale à ce chapitre.

A mesure qu'elles s'efforceront d'être plus concurrentielles et de faire appel à la technologie de pointe afin d'accroître leur productivité, les entreprises créeront des emplois moins axés sur la main-d'oeuvre. Certaines catégories d'employés

seront néanmoins très recherchés : par exemple, les chimistes, les ingénieurs en électricité et en mécanique; les pharmaciens; les orthophonistes, les audiologistes et les ergothérapeutes; les physiothérapeutes; les techniciens de laboratoire; les travailleurs de l'industrie des aliments et des boissons; les soudeurs; les tôliers; les outilleurs; les électriciens, les plombiers et les poseurs d'isolant; les technologues et les techniciens du génie; les mécaniciens industriels et les fabricants de chaudières. Il faut remarquer que tous ces emplois exigent une scolarité poussée et un certain degré de compétences spécialisées et/ou de formation. Par ailleurs, le revenu personnel augmentera lentement pour se rapprocher de la moyenne nationale. Les paiements de transfert demeureront néanmoins une source importante de revenus provinciaux.

Les petites entreprises créeront le plus grande nombre d'emplois au cours des années 1990. Elles créent déjà plus de la moitié des nouveaux emplois dans l'ensemble du pays. Durant les années 1980, les petites entreprises ont été celles qui ont le plus contribué à la croissance des emplois dans le secteur manufacturier au Nouveau-Brunswick; les grandes entreprises ont pour leur part soit maintenu, soit perdu des emplois.

Une des raisons expliquant le maintien de cette tendance est que les entreprises amélioreront leur efficacité en sous-traitant certaines activités dont elles se chargeaient elles-mêmes auparavant. Cette orientation favorise la croissance du secteur des services commerciaux, qui se compose essentiellement de petites entreprises. Une autre explication est que certaines entreprises ont opté pour une stratégie fondée sur la création de filiales plutôt que sur l'expansion continue de la société mère. Une troisième raison, enfin, est que les nouveaux emplois sont surtout creés par des petites entreprises dirigées en grande partie par de nouveaux entrepreneurs.

Plusieurs grands projets actuellement à l'étude pourraient avoir un effet déterminant sur les activités de construction à moyen terme. Mentionnons entre autres la réfection de la route transcanadienne et des routes principales, la construction possible d'un lien permanent entre le Nouveau-Brunswick et l'Ile-du-Prince-Edouard, ainsi que la construction de plusieurs centrales électri-

ques.

Au seul chapitre de l'amélioration du réseau routier, qui comprend la route transcanadienne et d'autres routes principales de la province, les travaux sont évalués à environ deux milliards de dollars. Ce projet pourrait avoir des incidences importantes pour notre économie et les emplois pendant toute la décennie 1990. Il exigera un financement substantiel de la part du fédéral. Il pourrait cependant créer environ 20 000 années-personnes en emplois directs dans la construction tout en dotant le Nouveau-Brunswick d'un réseau de grandes routes provinciales de première qualité, qui constituent en soi l'armature du réseau routier provincial, et ont un effet important sur le commerce en général. La présence de bonnes routes influent sur l'ensemble du développement socio-économique d'une région, d'une province et d'un pays. Le Nouveau-Brunswick se trouve à un point stratégique relativement à la circulation routière; il sert d'entrée aux provinces atlantiques, au Canada central et à la Nouvelle-Angleterre. La circulation sur un grand nombre de nos routes principales, en particulier sur la route Transcanadienne, a augmenté au point où l'amélioration de ces routes est devenue essentielle. La route transcanadienne est devenue au cours des années 1980 un corridor de camionnage de plus en plus important et cette tendance ira en s'accentuant en raison de l'abandon général proposé du transport ferroviaire et en raison des échanges commerciaux accrus avec les E.-U.

Somme toute, le Nouveau-Brunswick devra relever de nombreux défis pendant les années 1990, mais aucune tâche ne sera plus impérieuse que celle qui consistera à tirer profit des occasions qui se présenteront à nous au cours des prochaines années. ❑

Vers l'an 2000

Notre examen de la conjoncture économique actuelle du Nouveau-Brunswick a mis en relief la situation positive générale de l'économie provinciale et identifié les secteurs susceptibles de connaître un essor et une expansion accrue. Dans la partie suivante du présent document, nous décrirons les grands objectifs de notre stratégie de développement économique jusqu'au tournant du siècle. Chaque section comprend une explication générale des questions soulevées ainsi qu'une description des principes de base qui orienteront notre action dans chaque domaine. Elle explique également en détail les mesures précises que nous entendons prendre.

Les principes et les objectifs de développement abordés seront ceux qui nous guideront jusqu'à l'an 2000. A la fin de chaque section, "Vers un plan d'action" définit un grand nombre des mesures et des programmes prévus dans cette partie de la stratégie. De nombreux autres programmes gouvernementaux sont de nature permanente même s'ils ne figurent pas dans "Vers un plan d'action". La plupart des mesures précises proposées dans "Vers un plan d'action" font partie d'un programme de mesures à court terme dont la réalisation s'échelonnera sur une période de d'un an à trois ans. Au cours de la mise en oeuvre de son plan d'action, le gouvernement annoncera d'autres mesures précises.

Nous procédons à la mise en oeuvre de cette stratégie économique avec la conviction que les hommes et les femmes, les jeunes et les moins jeunes de toutes les régions de la province peuvent participer à la préparation d'un avenir prometteur pour la province.

Les six grands objectifs économiques

Page

Préparer notre population **13**

La petite entreprise et l'entrepreneurship **23**

Les grands projets et l'infrastructure **29**

La valorisation de notre environnement et de nos ressources naturelles **37**

L'équité dans le développement économique régional **45**

Le Nouveau-Brunswick et son identité **49**

Préparer notre population

Le meilleur investissement

Ce sont, en fin de compte, le talent, les compétences, les aptitudes, les ambitions et les efforts de nos gens qui nous conduiront à un avenir plus gratifiant, plus productif et plus enrichissant. Les élèves de la province maintenant en première année de l'élémentaire seront la classe finissante de l'an 2000. Leurs premières années de formation et leur formation subséquente dans les collèges communautaires, les universités et l'industrie de la province seront essentielles à leur bien-être et à la prospérité du Nouveau-Brunswick. Le meilleur investissement que nous puissions faire est de garantir une bonne formation à ces enfants.

L'éducation et la formation doivent répondre à deux besoins fondamentaux : le besoin social visant à garantir que chaque personne atteigne un certain niveau de développement intellectuel et culturel; et le besoin de soutenir une société productive sur le plan économique. Comme gouvernement, nous entendons faire tout notre possible pour offrir aux citoyens de la province le plus grand nombre d'occasions possible de réaliser leurs aspirations personnelles et collectives. Nous continuerons de mettre l'accent sur l'alphabétisation, la composition, le raisonnement mathématique et la résolution des problèmes. Non seulement ces matières sont-elles fondamentales pour une vie active et bien remplie, mais elles sont aussi essentielles à la participation à l'économie. L'école publique doit aussi refléter la nature de plus en plus technique de la

société et faire en sorte que les élèves puissent s'y adapter. Entre temps, nous intensifierons nos efforts pour atteindre un plus grand nombre de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, y compris les personnes qui ne joueraient pour l'instant qu'un rôle marginal dans la vie économique et culturelle de la province. Nous lancerons aussi des programmes visant à incorporer la formation en entrepreneurship aux programmes d'études et à préparer les gens aux emplois de demain.

LES PRINCIPES DE BASE

1. Notre système d'éducation doit continuer de dispenser une éducation de base de qualité comme préparation à la vie. Il doit aussi préparer les citoyens et citoyennes au milieu de travail en mettant l'accent sur les habiletés de base et les habiletés professionnelles techniques et les habiletés répondant à la demande du marché du travail.

2. Notre système de formation doit être assez souple pour s'adapter aux exigences employeur-employés et aux nouvelles demandes du marché.

3. Notre système d'éducation et de formation doit être accessible à tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises afin qu'ils puissent participer pleinement à la vie économique de la province.

Un regard vers l'avenir

A l'aube du XXIe siècle, un certain nombre de tendances se dessinent :

- l'information et la technologie sont intégrées à notre vie économique à un rythme accéléré;
- de plus en plus d'emplois sont créés dans les secteurs des services et de l'information;
- l'exercice d'une seule profession durant toute une vie est de plus en plus rare;
- en raison de l'évolution des communications et des transports, le commerce se mondialise de plus en plus;
- l'âge moyen de la population active augmente et les femmes au travail sont de plus en plus nombreuses.

Il est difficile de prévoir la nature exacte des emplois de demain. L'expérience nous a cependant démontré que les personnes qui possèdent de bonnes compétences de base peuvent et pourront accéder aux nouveaux emplois créés dans une société en évolution. Il faut donc que nos établissements de formation continuent d'offrir à la population du Nouveau-Brunswick des cours qui lui permettront d'acquérir des habiletés et des compétences professionnelles de base. Parallèlement, il faut consacrer plus d'efforts à la définition des nouveaux besoins en main-d'oeuvre et à l'adaptation des programmes de formation de façon à éviter que les emplois offerts ne restent vacants parce que les travailleurs disponibles n'ont pas les compétences voulues.

Nous devons surtout encourager la plus grande participation possible des femmes aux programmes de formation technique; cette mesure est essentielle pour empêcher que les changements démographiques entraînent une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée pour combler les emplois qui pourraient être créés.

Les programmes de recyclage et le recours accru à la formation en industrie seront prioritaires, et il en sera de même pour l'utilisation des modèles de l'alternance travail-études visant l'établissement de compétences commercialisables.

Participation des femmes

Les statistiques sur la population et le marché du travail indiquent que le groupe des femmes est l'une des forces les plus importantes pouvant contribuer au développement économique de la province. Pour ce qui est des emplois créés, les femmes ont compté pour neuf

dizièmes de l'accroissement de l'emploi au cours de la période de 1981 à 1986.

Par conséquent, la stratégie de développement économique tient compte des besoins particuliers des femmes afin d'éliminer tout obstacle systémique à leur participation à part entière. Le gouvernement reconnaît qu'il doit élaborer des mesures précises, souples et adaptées aux besoins spécifiques. Cette approche encouragera la plus grande participation possible des femmes au marché du travail et favorisera la création d'entreprises par les femmes.

A cette fin, le gouvernement se penchera sur les besoins et les préoccupations des femmes dans l'ensemble des politiques, des programmes et des services mis en place pour promouvoir le développement économique au Nouveau-Brunswick.

Pour tous les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises

Il importe, pour le bien-être général du Nouveau-Brunswick, de rendre l'éducation et la formation accessibles à tous les secteurs de la population, y compris les chômeurs chroniques, les personnes handicapées et défavorisées. Notre gouvernement intensifiera ses efforts pour identifier, instruire, former et recycler ces personnes afin qu'elles puissent s'intégrer à l'ensemble de la population active. Nous nous engageons à respecter les principes d'équité et d'accessibilité dans l'enseignement des compétences requises.

Une personne sur sept au Nouveau-Brunswick vit actuellement dans la pauvreté. Ce qui représente en tout 110 500 personnes, dont un bon nombre d'enfants. Cette situation est tout simplement inacceptable.

Par le passé, les programmes d'aide financière ont toujours eu pour but humanitaire de subvenir aux besoins fondamentaux, tels que la nourriture et le logement pour tous les membres de la société. Certaines préoccupations ont toutefois été exprimées récemment voulant que ces mesures traditionnelles de soutien visent généralement davantage les symptômes de la pauvreté que ses causes profondes. La pauvreté est en réalité un problème économique qui ne peut être résolu que par l'augmentation des revenus. Et le moyen d'accéder à ces revenus est l'accès à des emplois plus nombreux et plus intéressants.

Ce problème est grave et urgent. Pour le régler, il faut innover, il faut s'engager et il faut prévoir des ressources financières soutenues. On ne pourra le résoudre que par la participation volontaire des personnes défavorisées elles-mêmes. L'investissement en éducation dans son sens le plus large, demeure donc la pierre angulaire de notre stratégie économique. Notre but est de permettre aux personnes financièrement démunies d'atteindre une plus grande autonomie. Un des moyens les plus sûrs d'y arriver consiste à intégrer la population active. Nous orienterons donc nos efforts de façon à aider les démunis à intégrer sur ou à réintégrer sur le marché du travail. Pour ce faire, nous commencerons par éliminer les nombreux obstacles auxquels font face les personnes qui tentent d'atteindre l'autonomie et la dignité que procure un emploi valable.

Le gouvernement reconnaît aussi l'importance d'un logement confortable et abordable pour garan-

tir un milieu de vie et de travail stable et sûr. Nous aborderons le besoin d'une accessibilité accrue à un logement abordable. Nous faisons nôtre l'observation du récent Groupe de travail sur l'habitation, à savoir que «le développement économique et humain nécessite une approche holistique qui intègre tous les éléments liés à la réalisation du potentiel de chaque individu, tels que logement, stabilité financière, éducation et formation et développement du respect de soi». Nous devons répondre aux besoins fondamentaux, y compris le logement, afin d'être en mesure de réaliser nos objectifs de développement économique.

Égalité des chances

Des programmes spéciaux et des mesures particulières devront être élaborés pour donner une chance égale à tous les groupes et à tous les membres de notre société. Nous nous engageons à prendre des mesures qui réduiront davantage la discrimination sur les lieux de travail grâce à l'élimination des obstacles, à l'intégration accrue de divers groupes de personnes dans des emplois non traditionnels, et à l'établissement de conditions favorisant l'adaptation aux circonstances particulières. Le gouvernement consolidera les efforts en matière d'équité salariale, ainsi que les programmes d'action positive et d'égalité d'accès à l'emploi afin qu'ils servent de modèles à l'ensemble des employeurs de la province. Un échéancier précis de mise en oeuvre sera aussi établi pour la politique provinciale des langues officielles. ❑

Vers un plan d'action

Afin d'aider tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à se préparer aux exigences professionnelles et à la croissance économique futures, le gouvernement prévoit mettre en oeuvre de nouvelles mesures en matière d'enseignement et de formation dans plusieurs secteurs:

1 Éducation des enfants d'âge préscolaire

Le gouvernement reconnaît l'importance des premières années pour le développement et l'éducation d'un enfant. C'est pourquoi il présentera des mesures visant à accroître les chances des enfants défavorisés. La recherche indique qu'un tiers de nos élèves - provenant surtout de familles défavorisées - éprouvent des difficultés dans les premières années scolaires. Le gouvernement déposera un document de travail qui proposera des politiques dans ce domaine important. Il s'engage aussi à réduire le rapport élèves-maître dans les écoles, surtout à l'élémentaire.

Le Bureau des services à l'enfance du ministère de la Santé et des Services communautaires est un organisme gouvernemental clé qui défend les intérêts des très jeunes enfants. Il établira des normes et élaborera des politiques favorisant le développement des enfants.

Le gouvernement prévoit aussi étudier et aborder les problèmes que doit affronter l'ensemble du réseau scolaire, relativement à l'organisation et à la prestation des services éducatifs de base. La mise en oeuvre de la réforme au secondaire et de l'intégration scolaire sont des dossiers d'importance immédiate. Ces mesures auront pour but d'accroître l'efficacité de nos efforts en matière d'enseignement.

2 Stratégie-Jeunesse du Nouveau-Brunswick

A la fin de 1988, les gouvernements fédéral et du Nouveau-Brunswick ont promis conjointement d'affecter plus de 70 millions de dollars à un programme pour jeunes d'une durée de trois ans visant à aider les jeunes à acquérir la formation voulue pour occuper des emplois permanents. Ce vaste programme appelé Stratégie-Jeunesse en est aux premières étapes de la mise en oeuvre. Il s'adresse aux jeunes de 15 à 24 ans de la province et les aidera à réussir la transition entre l'école et le travail en leur assurant l'accès aux

connaissances et aux compétences voulues.

Dans l'ensemble de la province, on procède à l'établissement de dix centres d'orientation et d'évaluation. Une fois établis ces centres seront fréquentés à chaque année par 10 000 jeunes, qui y trouveront une gamme complète de services axés sur les besoins et les préférences personnelles. Ces services comprendront l'évaluation et l'orientation professionnelles, des cours d'alphabétisation et de perfectionnement, une formation en entrepreneurship, une formation en milieu de travail et de l'expérience de travail. Les centres offriront un soutien aux personnes qui ont besoin de services de garde ou de transport.

3 Poursuite des études

Des études ont établi un lien direct entre l'éducation et l'emploi; dans la province, environ 5 p. 100 des élèves chaque année quittent l'école entre la 7e et la 12e année. C'est pourquoi des mesures seront adoptées dans le cadre de la Stratégie-Jeunesse pour encourager les jeunes à poursuivre leurs études afin de garantir leur sécurité économique future. Ces mesures reconnaissent que la plupart des emplois de demain exigeront une formation quelconque au-delà du niveau secondaire.

4 Programme d'alphabétisation

Le développement et la croissance économiques ne garantissent pas nécessairement un accès facile aux emplois. Les personnes peu instruites et peu lettrées peuvent encore avoir de la difficulté à se trouver des emplois même en période de croissance économique, surtout dans une société à caractère hautement technologique.

Au Nouveau-Brunswick actuellement, 24 p. 100 de la population adulte a moins d'une 9e année, tandis que 52 p. 100 des adultes n'ont pas terminé leurs études secondaires. Le gouvernement reconnaît le lien étroit entre l'alphabétisation et l'aptitude à l'emploi et entend assurer aux personnes ne possédant pas une éducation de base la possibilité d'améliorer leur situation.

Au cours de la présente année, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation dépensera plus de quatre millions de dollars dans le domaine général du perfectionnement en offrant divers programmes d'éducation de base. Parmi les programmes envisagés, il y a les cours préparatoires de formation à l'emploi, les programmes de prétechnologie, l'éducation de base sous forme de cours du soir, les cours par correspondance et les programmes d'alphabétisation.

Pour ce qui est de l'alphabétisation qui est le fondement du perfectionnement scolaire, les coordonnateurs et les enseignants d'alphabétisation dans chaque collège communautaire continueront à planifier et à dispenser des programmes de base. Nous continuerons aussi à soutenir le travail accompli par les conseils d'alphabétisation dans toute la province et tenterons d'inciter le gouvernement fédéral à assumer une partie des coûts.

Les écoles secondaires et les collèges communautaires de la province offriront encore gratuitement des cours du soir en perfectionnement scolaire à ceux et celles qui désirent parfaire leur éducation de base. Nous continuerons aussi de participer activement au Programme d'alphabétisation national du gouvernement fédéral.

5 Le programme CIBLE

Le Nouveau-Brunswick compte actuellement 68 000 assistés sociaux. Il y aura toujours dans ce groupe des personnes qui, pour une raison ou pour une autre, par exemple, une mauvaise santé, seront incapables d'obtenir un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins les plus essentiels. Nous reconnaissons avoir la responsabilité continue d'aider ces gens à vivre dans la dignité.

En ce qui concerne les assistés sociaux aptes à un travail productif, le programme CIBLE administré par le ministère de l'Aide au revenu offre divers services et mécanismes de soutien afin de les aider à entrer ou a revenir sur le marché du travail. De nombreux services sont offerts: alphabétisation et perfectionnement scolaire, accroissement des compétences, formation en milieu de travail et placement, aide en matière de recherche d'emploi, emplois subventionnés, et aide offerte aux personnes qui veulent lancer leurs propres entreprises. Certains services

de soutien sont aussi offerts: aide financière pour la garde des enfants, coûts de transport et dépenses reliées au travail telles que outils et vêtements.

Les gouvernements fédéral et provincial ont récemment injecté 14 millions de dollars dans le programme CIBLE. Cet engagement financier démontre la volonté des deux gouvernements d'aider les participants à atteindre l'autonomie et l'indépendance. Nous prévoyons aussi intégrer une gamme plus souple de mécanismes de transition et de services de soutien connexes aux programmes actuels de perfectionnement et de formation afin d'encourager et d'aider les gens à intégrer la population active. Ces mesures pourraient comprendre des prestations de santé accrues, des exemptions de revenu plus souples, une aide à l'intégration professionnelle et un soutien supplémentaire, comme l'aide en matière de relogement. On prévoit déjà que le programme CIBLE aidera cette année plus de 3 000 personnes.

Toujours dans l'optique du programme CIBLE, le gouvernement a lancé un autre programme important, soit Équipe Perspectives, qui vise à donner l'occasion aux bénéficiaires d'aide au revenu d'obtenir un emploi. Le programme comporte deux volets : Équipe conservation et Équipe collectivité. Le premier volet offre des emplois dans des projets comme la protection des cours d'eau, le reboisement et la sylviculture. Le programme de 10 millions de dollars prévu dans Équipe collectivité permettra aux bénéficiaires d'une aide au revenu de décrocher un emploi dans le système de l'éducation, les bibliothèques publiques et d'autres établissements publics.

6 Élaboration d'un programme d'études en entrepreneurship

L'une des compétences fondamentales dans une société productive est l'aptitude de ses citoyens et citoyennes à créer des entreprises. L'un des moyens d'inculquer cette compétence aux Néo-Brunswickois et aux Néo-Brunswickoises consiste à demander aux établissements d'enseignement d'incorporer cet élément dans leurs programmes d'études. Les écoles élémentaires et secondaires, les collèges communautaires et les universités peuvent sensibiliser les étudiants au rôle et à l'apport des entrepreneurs dans la société et aux compétences fondamentales requises pour lancer et exploiter une petite entreprise. La nouvelle Direction générale de la petite entreprise du ministère du Commerce et de la Technologie travaillera en collaboration avec les éducateurs et les diverses instances et tentera d'obtenir les fonds nécessaires pour faire participer tous les établissements d'enseignement.

7 Programmes souples de formation et d'accroissement des compétences

Les employés et les employeurs de la province doivent avoir accès à des programmes souples de formation et de perfectionnement. Nous devons être disposés à recycler les travailleurs non seulement dans les entreprises qui exigent de nouvelles compétences en raison de l'évolution du marché, mais aussi dans les situations où un changement rapide entraîne un chômage généralisé. Par l'entremise du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, le ministère du Travail, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada aideront les travailleurs à se recycler et à se trouver un autre emploi dans le cas d'interruptions graves de la production. Les ministres ne ménageront aucun effort pour régler les problèmes découlant des changements touchant l'ensemble d'une industrie. Un comité ministériel spécial, par exemple, coordonne présentement une série de mesures visant à répondre aux changements rapides qui se produisent dans l'exploitation forestière.

Il faut que nos programmes

aient beaucoup de souplesse pour intégrer la formation en exploitation de petites entreprises destinée aux entrepreneurs. Un grand nombre de ces personnes profitent des cours et des colloques de courte durée dispensés actuellement; un plus grand nombre d'entrepreneurs, cependant, pourrait profiter d'une formation en milieu de travail ou à domicile. A l'avenir, nos programmes seront de plus en plus flexibles et feront appel à la formation pratique et à l'utilisation de matériel didactique, comme des productions vidéo, afin de combler

les déficiences. Cette approche souple permettra aux entrepreneurs de saisir les occasions de formation en fonction du temps dont ils disposent.

8 Accès accru à la formation

Nous entendons accroître nos efforts afin de rendre la formation plus accessible aux personnes qui éprouvent le plus de difficulté à l'obtenir. Il s'agit des gens qui ont le plus besoin de formation pour intégrer la population active. Des garderies ont été mises sur pied sur les campus des collèges communautaires afin de rendre les cours plus accessibles aux étudiants et étudiantes ayant des enfants. On examinera par ailleurs d'autres façons d'accroître les possibilités de formation, par exemple les nouvelles méthodes de formation comme l'enseignement à distance.

9 Suivi et coordination des efforts

Notre gouvernement estime qu'une des principales tâches que nous devons entreprendre si nous voulons demeurer une société productive et sensible aux besoins d'autrui consiste à préparer nos générations futures. Afin de faire de cette tâche une priorité continue, nous établirons un comité ministériel permanent sur les ressources humaines, dont le rôle sera de coordonner les mesures gouvernementales dans l'enseignement et la formation se rapportant au développement économique. Ce comité devra s'assurer que nos efforts et nos initiatives tiennent compte de l'évolution de la conjoncture sociale et économique et que les ressources affectées produisent les meilleurs résultats possibles.

10 Assouplissement des politiques d'assurance-chômage

L'assurance-chômage joue un rôle déterminant dans le soutien des stagiaires du réseau d'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick. On accorde à ces stagiaires des places dans les programmes réguliers ou les programmes de perfectionnement professionnel, que le gouvernement fédéral achète de la province. Les stagiaires peuvent aussi payer les frais de scolarité afférents. Quelle que soit la solution adoptée, les stagiaires sont jugés admissibles aux prestations et n'ont pas à rechercher activement de l'emploi pendant le temps de formation.

Notre gouvernement entend travailler de concert avec ses homologues fédéraux afin d'élargir les possibilités offertes aux personnes en chômage, pour ce qui est du perfectionnement scolaire, de la formation et du recyclage sans qu'il y ait perte des prestations d'assurance-chômage.

Depuis l'adoption de la Planification de l'emploi en 1985, le nombre de places achetées dans les programmes de formation a diminué considérablement. Par contre, le nombre de personnes qui paient leurs propres frais de scolarité a augmenté. Ces personnes n'ont toutefois accès qu'aux places déjà libres dans les programmes existants et ne sont pas admissibles aux cours de perfectionnement scolaire, ce qui en soi limite notre capacité de bien équiper nos gens pour qu'ils s'adaptent aux changements du marché du travail.

D'après le recensement de 1986, la population active du Nouveau-Brunswick compte un

TAUX D'EMPLOI SELON LA SCOLARITÉ (RECENSEMENT DE 1986)

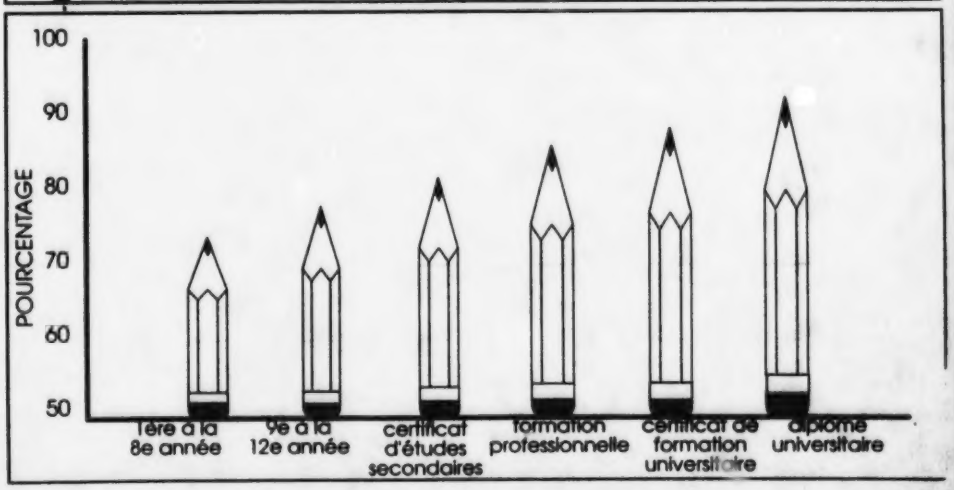

grand nombre d'adultes qui n'ont pas de certificat de fin d'études secondaires ou l'équivalent, soit près de 280 000 personnes. Cela pose une autre difficulté pour ce qui est de l'adaptation aux changements technologiques sur les lieux de travail. La province a montré l'exemple à l'échelle nationale en ce qui concerne les moyens qu'elle a adoptés face au problème de l'analphabétisme et le gouvernement fédéral a poursuivi ces efforts dans une certaine mesure. Il y a cependant encore beaucoup de citoyens et de citoyennes du Nouveau-Brunswick qui sont alphabétisés mais qui n'ont pas terminé leur 12e année. Si ces personnes veulent se recycler ou acquérir les nouvelles compétences exigées pour l'avancement au travail, elles doivent parfaire leur éducation de base.

La principale mesure d'assouplissement du régime d'assurance-chômage que nous recherchons vise à permettre aux prestataires de continuer à recevoir des prestations pendant qu'ils perfectionnent leurs connaissances scolaires. Les clients, en particulier les travailleurs saisonniers devraient pouvoir suivre une formation sans devoir répondre au critère normal qui les oblige à être disponible pour un emploi.

La même souplesse devrait s'appliquer aux clients plus qualifiés qui désirent suivre un cours de perfectionnement dans un domaine pour lequel une place est disponible dans un établissement provincial. Si un nombre d'étudiants suffisant dans un endroit précis veulent un programme de perfectionnement en particulier (qu'il s'agisse d'acquisition de compétences nouvelles ou de recyclage), il serait possible de prévoir un autre service en matière de formation. Ces études peuvent exiger du temps et des efforts appréciables; il peut s'agir, par exemple, de cours universitaires crédités.

Bien que les récentes déclarations révèlent une certaine ouverture de la part du gouvernement fédéral à notre position sur la souplesse, il n'est pas encore évident si les changements envisagés seront appliqués conformément à nos objectifs. Notre gouvernement continuera de faire valoir auprès du gouvernement fédéral l'utilité de se servir de l'assurance-chômage pour accroître les possibilités de formation et de recyclage offertes aux chômeurs afin

que ceux-ci puissent avoir accès à de meilleurs emplois à l'avenir.

11 Maintien d'une population active productive

L'alcoolisme et la pharmacodépendance ont des effets dévastateurs sur la vie personnelle, familiale, sociale et économique. La Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du Nouveau-Brunswick est devenue si compétente en matière d'établissement de programmes d'aide aux employés que le secteur privé fait de plus en plus appel à ses spécialistes.

La Commission sera donc plus présente à l'avenir dans le secteur privé afin d'y offrir des services de consultation ou des séminaires se rapportant à l'établissement de programmes d'aide aux employés. Nous entendons ainsi continuer à oeuvrer ensemble avec efficacité à la réduction des dommages personnels et économiques découlant de l'absentéisme et de la perte de productivité.

12 Hygiène et sécurité au travail

Le milieu de travail doit faire l'objet lui aussi de mesures de protection, tout comme l'environnement naturel. Il y a dans la province 3 500 personnes qui ont déjà occupé un emploi rémunérateur, mais qui ont dû se retirer en permanence de la population active par suite d'accidents au travail ou de maladies professionnelles. Ces mêmes facteurs provoquent le retrait temporaire de 12 000 travailleurs chaque année.

La Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail continuera à oeuvrer de concert avec les employeurs et les employés afin de prévenir les accidents au travail et les maladies professionnelles. Des modifications proposées à la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail assureront la mise en application immédiate des ordonnances émises en vertu de la loi.

13 Augmentation du salaire minimum

Afin d'accroître le revenu des travailleurs pauvres et d'encourager leur participation à la population active, le gouvernement a décidé d'augmenter le salaire horaire minimum de 25 cents, soit à 4,25 $ l'heure, à compter d'avril 1989. Il sera de nouveau augmenté à 4,50 $ l'heure en octobre 1989. Ensuite, nous ferons tous les efforts possibles pour continuer de l'augmenter périodiquement. Il nous faut aussi examiner d'autres formes de soutien dont auront besoin les personnes à faible revenu pour demeurer sur le marché du travail. Nous sommes conscients de la nécessité d'alléger les pressions économiques qui s'exercent de façon si aiguës sur les travailleurs défavorisés. ❑

La petite entreprise et l'entrepreneurship

Réseau de petites entreprises dynamiques

Au fur et à mesure que le Nouveau-Brunswick s'approche du XXIe siècle, les petites entreprises et une toute nouvelle génération d'entrepreneurs seront le moteur de l'économie plus que jamais auparavant. Bien entendu, les grands projets continueront d'avoir des effets importants sur notre situation économique. Nous ne pourrons toutefois garantir notre prospérité économique à long terme que si nous misons soigneusement sur un réseau de petites entreprises dynamiques.

Il faut dépasser ce simple constat : nous devons avant tout nous assurer d'avoir prise sur notre avenir économique et veiller à ce qu'il soit géré comme nous l'entendons.

L'entrepreneurship et les petites entreprises peuvent créer dans la province des débouchés importants et nous aider à diversifier notre économie. A vrai dire, nous croyons qu'une bonne partie de notre développement économique futur dépendra de l'effet d'entraînement et des idées issues d'un réseau de petites entreprises dynamiques. C'est pourquoi le gouvernement s'engage à mettre en place des mécanismes de soutien qui seront un apport essentiel aux entrepreneurs d'aujourd'hui et de demain et à un réseau de petites entreprises prospères.

Parmi les avantages les plus évidents de cette optique, il y aura notamment un meilleur équilibre entre une économie de succursales et une économie créée directement par les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises, soit les gens qui ont le plus à coeur l'avenir de la province en raison de la détermination et des efforts qu'ils y consacrent. Nous

mettrons donc, dans toute la mesure du possible, l'accent sur la croissance de l'intérieur.

Développement des régions

La force du Nouveau-Brunswick ne réside pas seulement dans ses centres urbains, mais également dans son réseau de petites villes, de villages et d'agglomérations rurales. Nous savons que l'avenir des gens de ces régions dépend des nouvelles petites entreprises qui y prospèrent ou s'y installent.

Compte tenu de ces facteurs, nous entendons encourager activement l'expansion et l'établissement des petites entreprises dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Car elles sont le meilleur moyen de répartir équitablement les fruits de la croissance économique et de la richesse dans toute la province et réduire les disparités régionales qui persistent toujours dans nos régions.

Afin de créer un climat favorable au développement, le gouvernement doit s'allier au secteur privé et rehausser l'image du Nouveau-Brunswick comme un endroit propice aux affaires, une région vouée à la croissance et à l'excellence, et enfin un endroit où les biens et services produits sont concurrentiels sur les marchés nationaux et internationaux.

Pour réaliser cet objectif, il nous faut développer et préserver un sens de fierté en nous-mêmes et dans ce que nous produisons.

LES PRINCIPES DE BASE

1. Nous devons promouvoir l'esprit d'entreprise et stimuler de façon rationnelle le réseau des petites entreprises dans toutes les régions de la province.
2. En collaboration avec le secteur privé, le gouvernement doit rehausser l'image du Nouveau-Brunswick comme un endroit voué à la croissance et à l'excellence.
3. Nous devons établir la distinction entre les petites et les grandes entreprises et élaborer des mécanismes de soutien adaptés.
4. Nous devons adopter une philosophie de croissance axée sur le changement et nous assurer que nos petites entreprises adoptent et mettent en application les progrès technologiques.

Besoins des petites entreprises

Règle générale, les grandes entreprises ont été un jour des petites entreprises. Dans la plupart des cas, les compétences et l'expérience des entrepreneurs qui réussissent et dirigent de grandes sociétés remontent à la gestion de petites entreprises. Les petites entreprises jouent donc un rôle important : celui de milieu d'apprentissage et d'expérience pour les plus grandes entreprises.

Certaines entreprises demeurent cependant toujours petites. Elles sont un apport tout aussi important à notre vie économique et forment à vrai dire la plus grande partie du milieu des affaires du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement doit donc porter toute l'attention voulue à ces entreprises au moyen de ses politiques et de ses programmes.

Il importe de savoir au départ que les petites entreprises ne sont pas «de petites grandes entreprises». Leur nature et leurs besoins étant dans une large mesure différents de ceux des grandes entreprises, il faut les aborder de façon particulière. Nous voulons que les politiques et les programmes du gouvernement tiennent compte de la situation particulière de la petite entreprise et s'adaptent à ses besoins et à ses possibilités. Nous reconnaissons par exemple que les petites entreprises doivent avoir accès à des réseaux de services locaux qui leur procurent un soutien, et qui leur permettent de fonctionner dans ce cadre en toute confiance. Nous sommes aussi conscients que le Nouveau-Brunswick n'atteindra ses objectifs de création d'emploi qu'en appliquant de façon générale ces mécanismes de soutien et en reconnaissant que les besoins de la petite entreprise sont présents dans tous les secteurs de l'économie.

Promotion de l'entrepreneurship

Nous reconnaissons comme gouvernement qu'il faut soutenir activement les gens et les entreprises qui remplissent le rôle essentiel de création d'emploi.

Une des façons dont le gouvernement peut et entend offrir son aide est d'assurer que nos établissements d'enseignement et de formation fassent les ajustements nécessaires

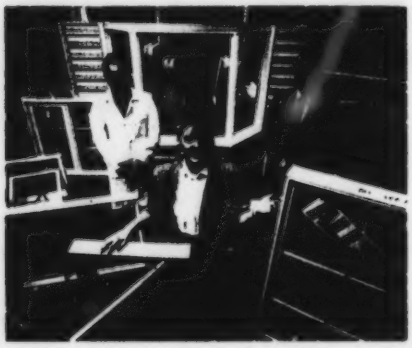

pour préparer nos jeunes à participer pleinement au réseau des petites entreprises. Il faut non seulement avoir des employés compétents, mais aussi créer une nouvelle génération d'employeurs.

Notre développement économique futur dépendra en quelque sorte de la nature et des compétences professionnelles que nous aurons à offrir. Il sera également tributaire de notre capacité d'orienter nos ressources en éducation afin qu'elles valorisent l'esprit d'entreprise et qu'elles présentent l'entreprenariat comme une activité gratifiante.

Les employés et les employeurs doivent avoir les outils qui leur permettront de demeurer compétitifs. Nous passons rapidement à l'heure actuelle d'un monde de personnes nanties et moins nanties à un monde où la distinction s'opère au niveau des connaissances : les personnes qui ont des connaissances et celles qui n'en ont pas. Nous devons absolument connaître les nouvelles technologies si nous voulons fabriquer les produits de qualité qu'exige la nouvelle conjoncture économique. Aucune industrie n'échappera aux retombées de l'évolution technologique mondiale. Si toutefois les gens du Nouveau-Brunswick acceptent la philosophie du développement par le changement, nos entreprises peuvent transformer cette nouvelle réalité en des perspectives uniques pour la province. ❑

Vers un plan d'action

Les objectifs à long terme de la stratégie de développement économique du gouvernement ne pourront être atteints que par la prise de mesures complémentaires à court et à moyen terme pouvant être mises en oeuvre rapidement et modifiées à mesure que la situation évolue.

Le gouvernement entend donc agir énergiquement et prendre les mesures suivantes au cours des trois prochaines années.

1 Mise sur pied d'une Direction générale de la petite entreprise

Notre gouvernement crée, au ministère du Commerce et de la Technologie, la Direction générale de la petite entreprise (DGPE), dont le rôle sera de coordonner toutes les initiatives du gouvernement provincial dans le domaine des petites entreprises. La DGPE aura le mandat et la tâche de coordonner et d'administrer divers programmes et politiques concernant la petite entreprise. Elle veillera également à simplifier les programmes, à élaborer une approche globale relative au secteur et à rendre plus accessibles les mécanismes de soutien adaptés aux besoins des entrepreneurs.

2 Élaboration d'une stratégie globale

Nous formulerons une nouvelle stratégie de développement des petites entreprises qui permettra l'examen des programmes en place relevant de tous les paliers: fédéral, provincial, municipal et secteur privé. La stragégie comprendra le Programme d'accroissement de l'avoir, un mécanisme souple qui offrira aux entrepreneurs du Nouveau-Brunswick un accès au capital de risque; le Régime d'épargne-actions, qui offrira un stimulant fiscal aux investisseurs; le programme Autodémarrage, qui aidera les particuliers à trouver des capitaux de lancement de nouvelles petites entreprises; et le programme Entreprises locales, qui encouragera l'autonomie des localités et offrira de l'aide aux groupes désireux de créer des fonds communs de placement et

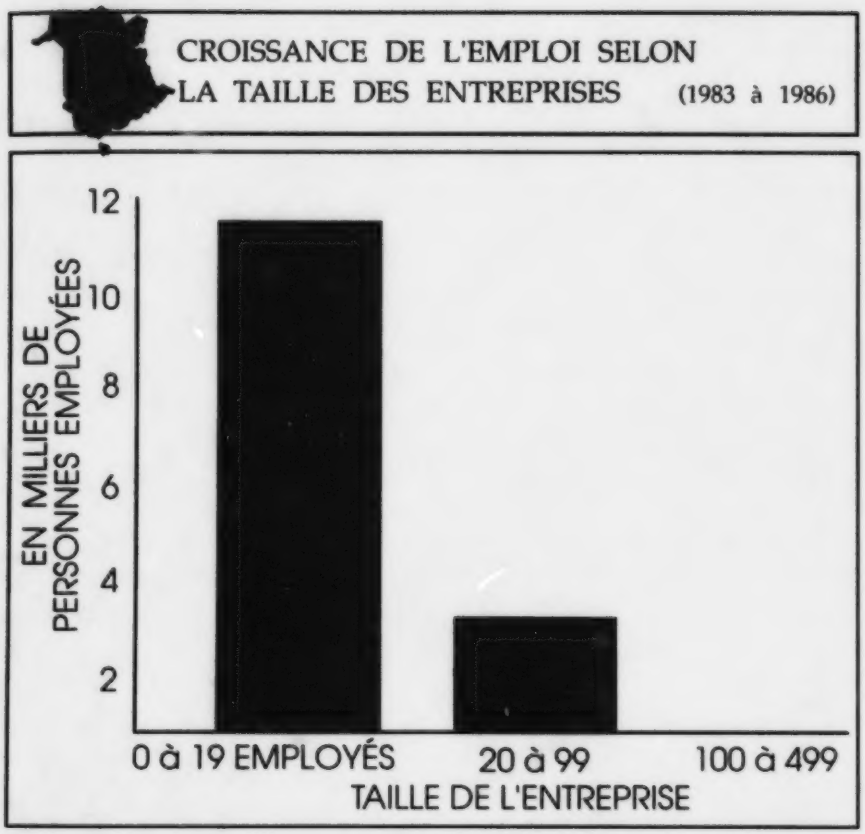

de promouvoir l'essor des entreprises dans les localités.

3 Centres de perspectives régionaux

Afin de rapprocher les services et les programmes gouvernementaux des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, le gouvernement établira des centres de perspectives régionaux qui fourniront aux entrepreneurs des renseignements sur les programmes destinés aux petites entreprises et les mettront directement en rapport avec les responsables des programmes. Ces centres seront établis, dans la mesure du possible, là où se trouvent les Commissions de développement économique régional. Ils serviront de point de diffusion pour tous les programmes gouvernementaux se rapportant aux petites entreprises et au développement de l'entrepreneurship, y compris, s'il y a lieu, la prestation des programmes.

4 Consolidation des commissions de développement économique régional

Pendant de nombreuses années, les commissions de développement économique régional ont servi à coordonner les efforts de développement régional et le gouvernement provincial les a fermement soutenues. Afin de réitérer notre engagement envers les commissions, le gouvernement a entrepris une étude sur leurs rôles et leur mandat. A la suite de cette étude, nous avons résolu de modifier notre politique de financement afin d'y incorporer des mesures qui :

- garantiront une représentation accrue du secteur des affaires aux conseils d'administration des commissions;
- permettront de définir plus clairement leur rôle en matière de développement économique.

Le gouvernement fédéral et les commissions ont récemment conclu une entente en vertu de laquelle ces dernières recevront, sur une période de cinq ans, une somme supplémentaire de neuf millions de dollars pour la planification, pour l'embauche d'experts-conseils et du personnel à contrat. Cette somme permettra aussi d'offrir un service d'aide à la mise en marché et de conseils techniques aux clients.

5 Service d'experts-conseils itinérant

Un service d'experts-conseils itinérant en entrepreneurship et en possibilités de développement sera établi. En collaboration avec les commissions de développement économique régional et les centres de perspectives régionaux, ce service itinérant pourra visiter, à leur demande, les établissements d'enseignement et les petites localités. L'unité mobile sera dotée de conseillers qui pourront donner de l'information sur les politiques et les programmes aux clients du monde des affaires, ainsi que des renseignements sur les choix en matière de formation et l'importance de l'esprit d'entreprise aux étudiants et autres. Ce service permettra ainsi d'assurer que le plus grand nombre de personnes possible connaissent nos programmes et y aient accès.

6 Expansion de nos programmes

Jusqu'à maintenant, certaines restrictions ont été appliquées aux types d'entreprises admissibles aux programmes gouvernementaux d'aide à la petite entreprise. Ainsi, malgré son émergence comme le secteur générateur d'emplois qui connaît l'expansion la plus rapide, le secteur des services n'avait pas accès à la plupart des programmes. Nous avons l'intention de modifier ces critères d'admissibilité. Notre gouvernement étendra la portée de nos mesures à l'intention des petites entreprises pour inclure les nombreuses entreprises du secteur des services et d'autres secteurs créateurs de richesses collectives, selon les circonstances.

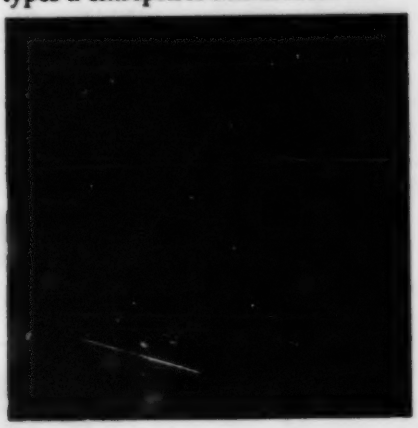

7 L'Adaptation à la technologie

Grâce à la recherche et au développement, et grâce au transfert technologique, nos réalisations en matière d'innovations technologiques seront une forte indication de la capacité concurrentielle du Nouveau-Brunswick. Il nous faut donc encourager une concurrence accrue chez nos travailleurs et dans nos petites entreprises; c'est-à-dire les sensibiliser davantage aux progrès technologiques et accroître leurs aptitudes à les mettre en application. Les activités de recherche et de développement entreprises dans nos grands établissements de technologie et dans nos centres d'excellence viseront à encourager l'innovation industrielle au Nouveau-Brunswick. Il importera de transférer les technologies de pointe aux entreprises de la province afin de doter notre industrie des connaissances techniques lui permettant de demeurer compétitive. Nos connaissances scientifiques serviront à accroître les possibilités de mise en valeur à long terme de nos ressources. D'ici là, la formation donnée à la main-d'oeuvre dans les établissements et sur les lieux de travail la préparera aux nouveaux débouchés et défis qui s'annoncent dans un monde en pleine évolution, de façon que la province dispose des ressources humaines voulues pour exploiter les possibilités à mesure qu'elles se présentent.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le Conseil de la recherche et de la productivité (CRP) du Nouveau-Brunswick et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont signé un protocole d'entente visant à revitaliser le Conseil. La somme de 20 millions de dollars sera injectée dans ce centre spécialisé afin de lui permettre d'acquérir du nouveau matériel et d'axer davantage ses efforts sur les besoins des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick au cours des cinq prochaines années. Le CRP entend aussi accroître sa présence et ses retombées dans toutes les régions de la province et rendre ses services accessibles au plus grand nombre de clients du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial prendra en outre une mesure précise afin d'encourager et d'aider les entreprises de la province à mettre sur pied des programmes de contrôle de la qualité. Le contrôle de la qualité est un élément essentiel à la pénétration des marchés internationaux et à la participation aux industries de haute technologie.

8 Centres d'excellence pour l'industrie

Notre gouvernement recherchera la contribution du gouvernement fédéral afin d'aider nos universités et autres établissements de recherche à constituer un noyau de

compétences spécialisées dans les domaines de l'exploitation forestière, de la mise en valeur de la tourbe, de la biologie marine, de l'aquaculture et de la transformation des aliments; on créera ainsi des centres de recherche et de développement, et de transfert de la technologie aux entreprises de la province. Nous croyons que la création de ces centres d'excellence spécialisés suscitera de nombreux débouchés.

Il existe un marché en expansion pour ce qui est des services de traduction dans les secteurs public et privé. Ce marché peut être l'assise d'une importante industrie langagière située au Nouveau-Brunswick.

Il y aura encore une forte demande de services de traduction dans le secteur public. Cependant, le secteur privé pourra de plus en plus se doter de traducteurs professionnels, grâce entre autres aux retombées du financement partagé et de l'entente auxiliaire sur le développement industriel. Cette mesure contribuera aussi à développer une réserve de talents et de compétences ici même au Nouveau-Brunswick.

Afin de favoriser cette évolution, le gouvernement provincial travaillera de concert avec l'Université de Moncton à l'élaboration d'un programme de formation en traduction d'alternance travail-études. Après un certain temps, ce programme d'études produira un bassin de traducteurs et d'interprètes hautement qualifiés en mesure de lancer et d'exploiter leurs propres petites entreprises. Grâce à la technologie, ces nouveaux entrepreneurs pourront accéder à n'importe quel marché international à partir d'ici même, au Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre des initiatives dans ce secteur, le gouvernement provincial collabore actuellement avec le gouvernement fédéral à l'aménagement et à l'expansion d'un centre d'excellence en traduction à l'Université de Moncton. La proximité de l'université et du cabinet de traduction Lexi-tech Inc. et la présence d'une école de common law dans les deux langues officielles confèrent au Nouveau-Brunswick des avantages uniques pour ce qui est de la médiation des litiges internationaux en commerce ou de la formation d'entrepreneurs disposant de compétences techniques spécialisées.

9 Travail autonome pour les sans-emploi

L'entreprenariat est une option viable pour les personnes qui désirent mettre au point et commercialiser leurs propres produits et services. Grâce au nouveau programme Entrepreneurs du Nouveau-Brunswick, les sans-emploi de 19 ans et plus sont admissibles à des garantis de prêts à faible intérêt pouvant aller jusqu'à 10 000 $, échelonnées sur deux ans. Les requérants peuvent présenter une demande aux Commissions de développement économique régional. Cette coopération entre les particuliers, les banques et le gouvernement profite à tous et toutes, car elle encourage la création et l'expansion de petites entreprises rentables, tout en offrant aux sans-emploi la possibilité d'offrir du travail à d'autres personnes.

Le gouvernement continuera de créer des emplois et des entreprises par l'entremise de ce programme, qui a été une grande réussite jusqu'à maintenant : plus de 2,1 millions de dollars en garanties de prêts ont été consentis à 236 nouvelles entreprises et environ 520 emplois à temps plein et à temps partiel ont été créés.

En outre, le programme Autodémarrage du gouvernement aide les personnes occupant déjà un emploi à lancer leurs propres entreprises.

10 Révision des formalités administratives

Nous reconnaissons que les gens d'affaires du Nouveau-Brunswick sont souvent dépassés par la quantité de paperasserie et les complications administratives qu'ils recontrent dans leurs rapports avec le gouvernement. C'est pourquoi le gouvernement examinera tous ses programmes afin de réduire au strict minimum les formalités administratives que doivent remplir les clients, et afin que les services gouvernementaux soient dispensés au public efficacement et judicieusement. ❑

Les grands projets et l'infrastructure

Bien se préparer

Les grands projets d'immobilisations peuvent entraîner des retombées importantes au Nouveau-Brunswick, non seulement par les emplois et l'activité économique créés pendant la construction, mais aussi par leur apport à long terme à notre économie et à notre mode de vie. Ainsi, grâce aux compétences spécialisées exigées dans les phases de la construction et du lancement, les grands projets entrepris dans la province offrent une occasion unique de constituer une nouvelle source de travailleurs qualifiés qui pourront ensuite appliquer leurs compétences dans d'autres projets au Nouveau-Brunswick.

L'infrastructure mise en place joue un rôle aussi important dans notre développement : les routes, les réseaux de transports et de communications peuvent également déterminer nos chances de réussite. Nous devons aussi, nous doter de centres urbains dynamiques et d'une situation financière propice au développement économique. Nous devons enfin continuer à fournir efficacement de l'électricité à un prix raisonnable, car il s'agit d'une ressource que nous possédons en abondance relative.

Grands projets

Les grands projets nous permettent de planifier et de créer une économie plus diversifiée axée sur l'entrepreneurship, les services, les ressources et la qualité de vie. Un certain nombre de projets gouvernementaux d'envergure sont prévus pour la prochaine décennie. En répartissant et en échelonnant soigneusement ces projets, notre

gouvernement s'assurera que leurs retombées positives contribuent au développement de chaque région de la province. Par exemple, le programme des frégates à Saint-Jean et l'achèvement du projet d'agrandissement de l'usine de pâtes et papiers dans la région de la Miramichi continueront de créer des emplois et d'améliorer l'économie régionale. D'autres grands projets sont prévus:

- un projet d'investissement visant à transformer la route transcanadienne et d'autres routes principales en axes routiers à quatre voies et à améliorer notre réseau routier secondaire;
- la construction possible d'un lien permanent entre le Nouveau-Brunswick et l'Ile-du-Prince-Edouard;
- la construction de centrales électriques par la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick.

Ces projets engendreront des millions de dollars en activité économique et contribueront à la création de milliers d'emplois au cours de la prochaine décennie.

Infrastructure

Etant donné l'emplacement géographique du Nouveau-Brunswick et sa situation économique - la population est dispersée sur un vaste territoire et les produits que nous fabriquons doivent être transportés sur de longues distances avant d'atteindre les marchés - le transport a une importance vitale pour notre développement et celui des autres provinces de l'Atlantique. Ainsi, nos transporteurs aériens doivent garantir des vols commerciaux réguliers, c'est une composante essentielle de notre capacité de réaliser des affaires au Canada et dans le monde entier. Le transport aérien joue aussi un rôle de plus en plus grand dans l'industrie touristique d'aujourd'hui. Les voyages «avion-voiture» qui connaissent une popularité sans cesse croissante illustrent bien cette tendance.

Le transport routier revêt aussi une importance toute particulière. A la suite de la déréglementation et d'autres changements qui viennent taxer énormément le réseau routier du Nouveau-Brunswick, le gouvernement y apportera beaucoup d'attention pendant la prochaine décennie. Nous devons investir dans les grands axes routiers tout en préservant un bon réseau de routes secondaires et municipales. Il nous faut aussi réaliser ces objectifs en visant un bon rapport efficacité-coût et l'aspect sécurité. En effet, si nous ne pouvons acheminer rapidement nos biens et services vers les marchés en garantissant simultanément des routes sûres à nos citoyens, notre développement continuera de se heurter à de graves obstacles. Le gouvernement s'attardera également au réseau de ponts routiers, et les réparera au besoin de la manière la plus rationnelle possible.

A l'instar du réseau de transport, le réseau de communications est un facteur clé de notre développement socio-économique, car il permet d'éliminer un grand nombre d'obstacles géographiques au développement. En collaboration avec le gouvernement fédéral, notre gouvernement tentera d'améliorer notre compétitivité en faisant davantage appel à la technologie de communications de pointe. Certains systèmes de communications sont particulièrement intéressants: les systèmes d'information géographiques, l'enseignement à distance, les services de santé et les procédés industriels.

Pendant que l'on assiste à une dépendance croissante des entreprises envers les biens et services d'autres firmes, la vitalité des municipalités urbaines est de plus en plus liée au développement économique. Pour encourager ce développement, il faut miser sur les avantages comparatifs actuels et accroître la coopération, la spécialisation et l'interaction dans nos centres urbains. Les diverses qualités de nos municipalités, qu'elles soient grandes ou

LES PRINCIPES DE BASE

1. Il nous faut profiter au maximum de toutes les retombées économiques possibles, directes et indirectes, des grands projets d'investissement.
2. Nos réseaux de transport et de communications doivent faire partie intégrante de nos efforts de développement.
3. La croissance urbaine est un élément essentiel de l'effort de développement économique du Nouveau-Brunswick.

petites, nous offrent une mine de ressources pouvant être mises à contribution en vue du développement économique. L'aide à l'aménagement des centre-villes sera un volet important. Il faut promouvoir simultanément le dynamisme municipal en matière d'initiatives et de gestion du développement économique afin de garantir des collectivités dynamiques et florissantes.

Le Nouveau-Brunswick possède six cités ainsi qu'un solide réseau de villes et de villages, caractéristique qui le distingue des autres provinces qui ont une grande région urbaine prédominante. Toutes ces agglomérations sont essentielles à la croissance des entreprises et au développement de l'entreprenariat. La répartition démographique de la province ne doit pas empêcher celle-ci de créer de nouvelles entreprises et de nouveaux investissements.

Pour que toutes les régions profitent des retombées d'une croissance économique équilibrée, il faudra soutenir les petites municipalités pendant que seront élaborées à l'intention des principaux centres urbains une série d'activités complémentaires.

Moyens d'action du gouvernement

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement est le plus gros employeur et le plus important consommateur de biens et de services. Puisque les divers secteurs de l'économie doivent se soutenir mutuellement, il importe que les politiques et les modalités du gouvernement créent des débouchés pour les entreprises d'ici. En même temps, les activités gouvernementales ne devraient pas faire concurrence à l'entreprise privée légitime. Nous devons constamment saisir les occasions réalistes de faire appel à la privatisation et à la sous-traitance.

Le gouvernement contribue aussi indirectement au développement économique en créant un climat de sécurité, de stabilité et d'équité dans la province. Le taux de criminalité du Nouveau-Brunswick est l'un des plus bas au pays, ce qui rend la province attrayante aux investisseurs. Nous devons continuer à garantir l'application uniforme et juste de nos lois afin que le Nouveau-Brunswick demeure un endroit paisible et sûr où la sécurité des bie et les droits des citoyens sont garan tis.

Nous poursuivrons les initiatives fédérales-provinciales qui produisent de bons résultats et veillerons à ce que toutes les possib lités d'ententes bilatérales à frais partagés soient exploitées au maximum. Nous rechercherons également les moyens d'augmenter notre base de financement au développement grâce à des projets conjoints avec des sources de financement privées. ❑

Vers un plan d'action

Au fur et à mesure que d'importants projets provinciaux seront entrepris, notre économie connaîtra un essor, car les investissements de cette envergure créent de nombreuses possibilités pour notre population et nos entreprises. Afin de garantir que ces possibilités se matérialisent, notre gouvernement prévoit prendre les mesures suivantes:

1 Retombées durables pour les entreprises du Nouveau-Brunswick

Afin d'aider les entreprises de la province à participer aux grands projets d'immobilisations, un Groupe des retombées industrielles a été mis sur pied au ministère du Commerce et de la Technologie. Ce groupe a pour mandat d'encourager les promoteurs de grands projets à étudier les possibilités qui existent pour les entreprises du Nouveau-Brunswick et à négocier des ententes de comper sation à cette fin. Nous entendons étudier tous les genres de retombées les contrats, l'approvisionnement en biens et services et l'investissement. En coopérant avec les entrepreneurs, nous voulons nous assurer que les entreprises de la province aient la possibilité d'obtenir des contrats et des sous-contrats. L'entente de compensation industrielle signée avec Mitsui Inc. à la suite d'un achat important de matériel par Energie NI illustre la démarche que nous voulons adopter au nom des entreprises du Nouveau-Brunswick.

Energie NB et la société Combustion Engineering Limited ont signé une entente semblable qui stipule qu'on aura recours à des entreprises du Nouveau-Brunswick pour la sous-traitance et l'acquisition de biens et de services dans le cadre du projet de la centrale thermique du Nord (le projet de Belledune fait

maintenant l'objet d'une étude de l'impact sur l'environnement). Enfin, à titre d'utilisateur important des ordinateurs centraux UNISYS, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a collaboré avec Unisys Canada Ltd. pour le transfert de son service à la clientèle à Fredericton. Il s'agit d'un service de libre appel pour l'ensemble du Canada. La province bénéficiera aussi de l'association entre Unisys et Universal Systems Ltd., une entreprise locale, pour la mise en marché mondiale du système d'information géographique de cette firme (le système CARIS).

Les promoteurs des projets provinciaux d'envergure exigeront que nos entreprises soient compétitives à tous les égards, c'est-à-dire qu'elles offrent des compétences de haut calibre, des produits et des services de qualité, une livraison et un service après-vente fiables. A ce chapitre, nous entendons prendre les mesures suivantes:

Nous ferons en sorte que nos programmes de formation reflètent les demandes de cours spécialisés. Nos fonctionnaires chargés des relations industrielles travailleront de concert avec les entrepreneurs et les groupes de travailleurs afin de promouvoir la collaboration entre employeur et employés pour les grands projets. Nous encouragerons aussi les entreprises à rechercher l'excellence par l'adoption de normes de contrôle de la qualité et la modernisation du matériel stratégique. Nos organismes de recherche soutiendront cet effort grâce à leurs réalisations. On établira un groupe de travail sur le contrôle de la qualité dans les entreprises du Nouveau-Brunswick. En collaboration avec les entreprises, nous ferons valoir nos compétences dans nos efforts visant à décrocher d'autres contrats sur les marchés nationaux et internationaux.

2 Energie électrique fiable à un prix raisonnable

Les coûts de l'électricité au Nouveau-Brunswick sont beaucoup plus bas à l'heure actuelle que ceux

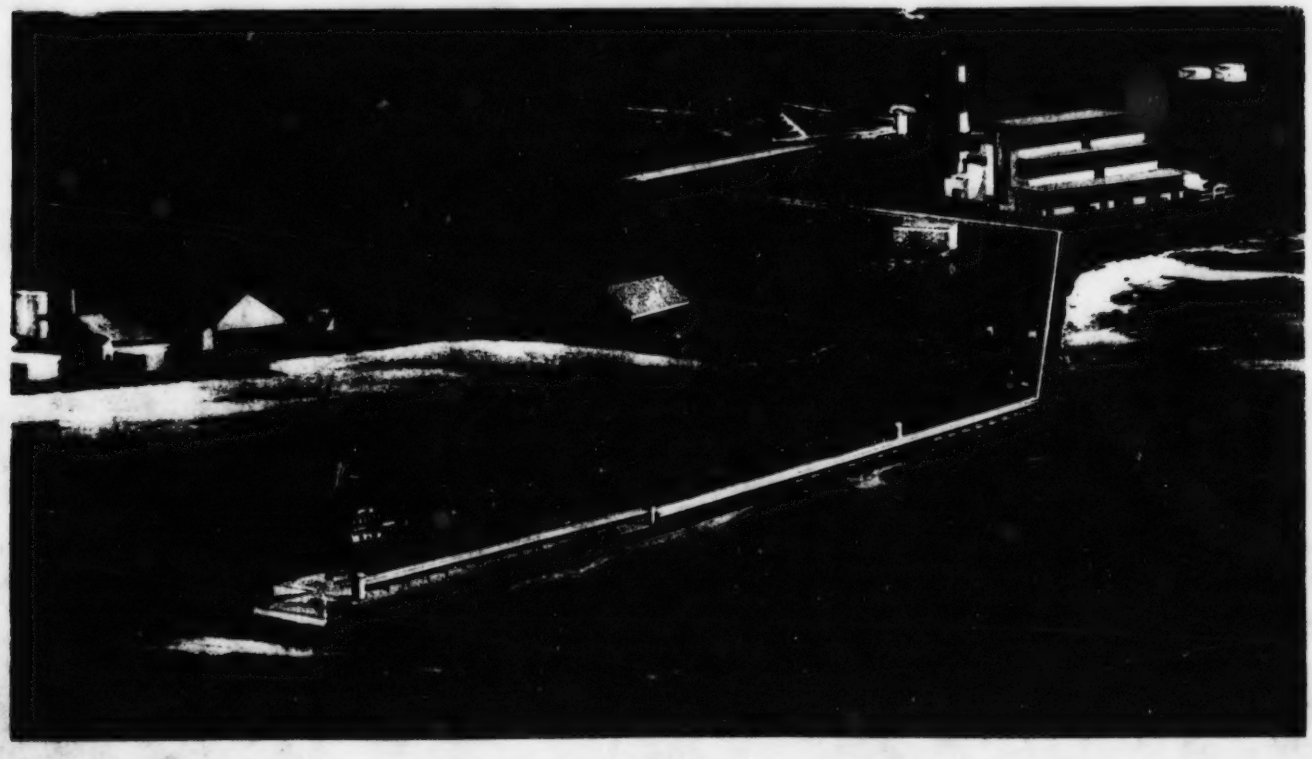

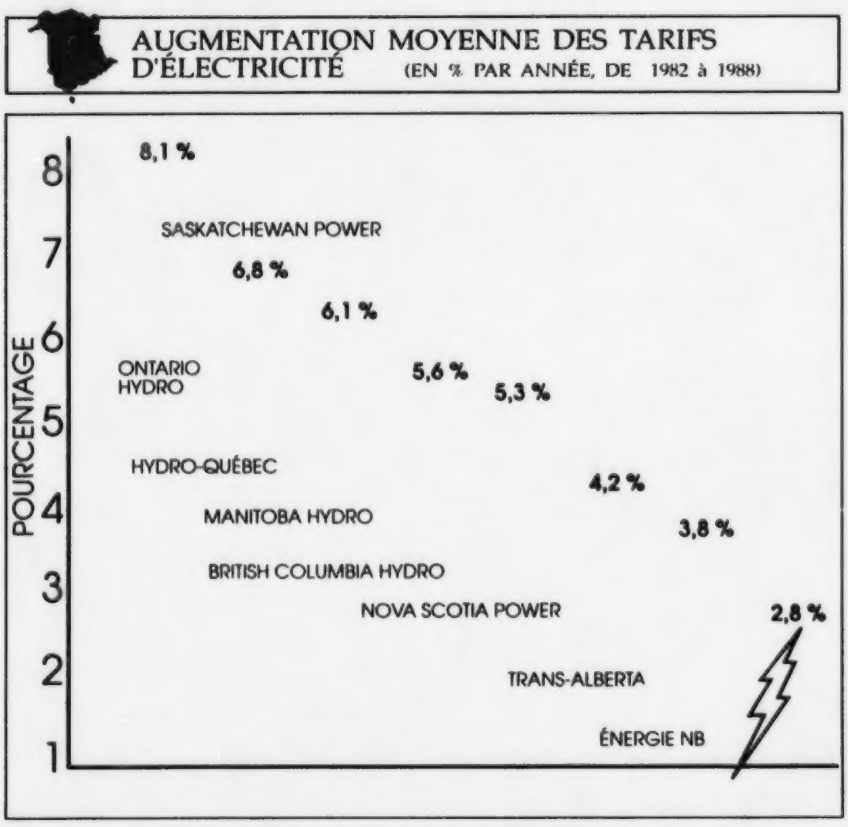

des Etats américains limitrophes. Ils sont aussi légèrement inférieurs à ceux des autres provinces de l'Atlantique et ils s'apparentent de plus en plus aux coûts des provinces situées à l'Ouest. Energie NB n'a pas augmenté ses tarifs au cours des quatre dernières années.

Pour maintenir notre capacité concurrentielle, il faut freiner l'augmentation des coûts énergétiques. Une des façons d'y arriver consiste à améliorer le réseau énergétique qui relie le Nouveau-Brunswick, le Québec et la Nouvelle-Angleterre. D'ici quelques années, les contrats qu'a déjà en mains Energie NB et les prix plus élevés de la concurrence fourniront au Nouveau-Brunswick une base solide pour faire davantage affaires avec les Etats-Unis. La province pourra ainsi réaliser des économies d'échelle dans ses centrales électriques et offrir des tarifs énergétiques attrayants aux gens du Nouveau-Brunswick.

Nous établirons une capacité de production accrue en vue d'offrir un prix de base optimal à l'avenir. On estime actuellement que nous devrons augmenter notre capacité de 1 000 MW au cours des 10 prochaines années pour la consommation provinciale seulement. Cette demande augmentera si nous réalisons d'autres ventes d'électricité aux Etats-Unis. Si le marché évoluait en ce sens, plus de 7 500 emplois seraient créés dans la construction.

Nous avons également l'intention de continuer à examiner d'autres moyens de diversifier notre approvisionnement en combustibles. Les autres sources d'énergie comprennent le charbon, l'orimulsion et le bois. Mais pour utiliser ces ressources, nous devons concevoir des moyens qui permettront de faire appel aux nouvelles technologies énergétiques et du même coup honorer l'engagement que nous avons pris de respecter les normes et les échéanciers nationaux en matière d'émissions polluantes. Nous tentons d'obtenir une aide financière du gouvernement fédéral pour trouver des moyens de réduire les émissions des gisements houillers du Grand Lac. Nous pourrons donc ainsi maintenir les emplois en exploitation du charbon sans nuire à la qualité de l'air. Il faudra en outre mettre en place un mécanisme de réglementation bien structuré et continuer à mettre l'accent sur la productivité.

3 Amélioration du réseau routier provincial

De grands projets d'amélioration des principaux axes routiers du Nouveau-Brunswick sont prévus. Jusqu'à 70 p. 100 de la circulation des zones rurales utilise le réseau. On s'attend que ces travaux créent 3 000 emplois directs ou indirects par année et dotent le Nouveau-Brunswick d'un réseau routier grandement amélioré.

Les études actuelles indiquent

qu'il faudra injecter environ deux milliards de dollars dans l'amélioration des principaux axes routiers de la province, y compris la route transcanadienne. Des tronçons importants des grands axes routiers doivent être transformés en routes à quatre voies. Les revenus obtenus en vertu de la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants sont affectés à cette fin et c'est la première fois qu'une province canadienne fait appel à cette méthode innovatrice pour l'aménagement des réseaux routiers. Le fonds de fiducie établi à cette fin est une mesure qui

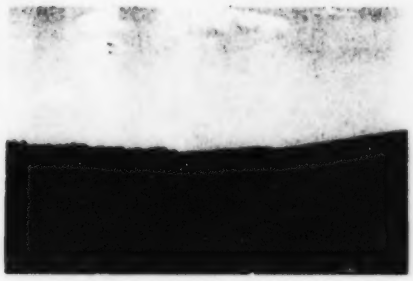

constitue un apport réel à l'amélioration du réseau routier.

Le gouvernement réagira aussi à l'évolution de nos industries, comme les secteurs minier et forestier, et analysera constamment le besoin d'améliorer les routes secondaires. Il existe du reste d'excellentes raisons pour améliorer la qualité de notre réseau routier : l'érosion du service ferroviaire, la déréglementation de l'industrie du camionnage et le projet du lien permanent entre le Nouveau-Brunswick et l'Ile-du-Prince-Edouard. Il y a aussi la sécurité et le bien-être des citoyens et citoyennes. Conscient de ces raisons, notre gouvernement mettra l'accent sur la sécurité et l'application de normes élevées au cours de la planification des routes principales.

4 Vitalité des municipalités urbaines

Le gouvernement adoptera une stragégie globale d'aménagement urbain. Elle visera à offrir les ressources nécessaires au développement socio-économique dans nos localités et portera une attention particulière aux investissements à long terme dans l'infrastructure commerciale. Ces mesures aideront à créer un climat propice à l'investissement dans le secteur des affaires et rehaussera l'image du Nouveau-Brunswick comme un endroit où il est avantageux d'investir et de faire des affaires.

Afin de miser sur les ressources dont disposent déjà nos grands centres urbains, le gouvernement du Nouveau-Brunswick poursuit des discussions avec le gouvernement fédéral relativement à une entente de financement en matière de développement économique des zones urbaines. Ce programme comporterait deux grands éléments. Le premier élément appuierait les projets d'aménagement à long terme des centre-villes qui encouragent l'investissement dans de nouvelles entreprises. Le deuxième élément augmenterait les mesures d'embellissement des rues principales, et comprendrait des efforts de promotion et d'amélioration des secteurs de développement commercial au titre de la revitalisation des centre-villes. Le gouvernement peut favoriser l'aménagement des centre-villes grâce à sa nouvelle politique sur la location et l'emplacement des espaces à bureaux. Nous participerons également avec les municipalités à l'élaboration de plans financiers et de plans d'urgence à long terme, adaptés à chaque localité.

5 Soutien de nos entreprises

Dans la mesure du possible, nous nous servirons des politiques d'achat de services du gouvernement pour favoriser le lancement ou l'expansion des entreprises au Nouveau-Brunswick. A titre d'exemple, les sociétés de la province peuvent avoir accès pour la première fois au budget de publicité du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, qui représente en activités commerciales possibles près de deux millions de dollars.

Afin que le plus grand nombre possible d'entreprises du Nouveau-Brunswick puissent soumissionner pour obtenir des contrats du gouvernement, nous tenterons d'améliorer nos politiques sur la date de publication, l'importance et les devis relativement aux commandes d'achat et aux appels d'offres. Nous recommanderons vivement aux municipalités, aux conseils scolaires et aux conseils d'administration des hôpitaux de suivre la même politique.

Nous identifierons aussi le genre de biens et de services qui ne sont pas produits ou offerts ici, mais dont on aurait périodiquement besoin dans la province. Ces renseignements seront transmis à nos entrepreneurs. Ainsi, il serait possible d'acheminer vers les entreprises du Nouveau-Brunswick une bonne partie de la somme de 100 millions de dollars que l'organisation des soins de santé dépense annuellement pour l'achat de fournitures et de matériel.

Le gouvernement met actuelle-

ment en oeuvre un nouveau projet se rapportant aux systèmes d'information géographique qui vise essentiellement la création de débouchés commerciaux dans le secteur privé. Nous avons conçu à l'intention de tous les ministères du Nouveau-Brunswick un «système intégré d'information foncière» à la fine pointe de la technologie qui a été mis au point ici même dans la province. L'utilisation de ce système informatique bien de chez nous, appelé CARIS, montre dans quelle mesure l'utilisation judicieuse du soutien gouvernemental aidera une entreprise de la province à se doter des moyens voulus pour devenir compétitive sur le plan international.

Une bonne façon de favoriser l'expansion des petites entreprises consiste à leur permettre de connaître les besoins d'achat des organismes importants et des grandes sociétés. A l'aide de conférences et d'autres procédés, les ministères de l'Approvisionnement et des Services, du Commerce et de la Technologie, Energie NB et NBTel tentent de faire connaître aux petites entreprises leurs besoins en biens et services. ❑

La valorisation de notre environnement et de nos ressources naturelles

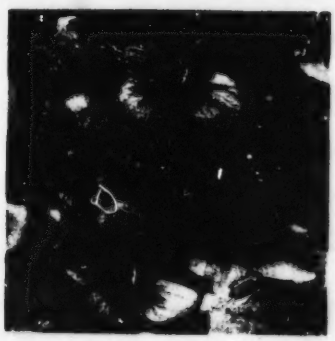

Gestion de nos ressources

Depuis les débuts, le Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises ont principalement vécu des ressources naturelles, et il est probable qu'il continuera à en être ainsi. Mais pour que nos industries des ressources naturelles demeurent saines, nous devons renforcer nos activités d'exploration et de mise en valeur et bâtir sur les acquis afin de protéger, de préserver, d'exploiter efficacement et de mettre en valeur nos ressources renouvelables et non renouvelables.

La gestion adéquate de nos forêts, qui recouvrent 85 p. 100 de la superficie du Nouveau-Brunswick, est essentielle. Il faut créer des programmes et des stimulants pour les ressources afin d'encourager les propriétaires forestiers - gouvernement, industries et particuliers - de gérer les forêts. De même, il faut gérer toutes nos autres ressources afin d'en tirer le maximum d'avantages économiques sans toutefois mettre en péril leur viabilité à long terme ou notre qualité de vie. Toutes nos ressources - dans le domaine de l'agriculture, des pêches, de l'aménagement des terres, des minéraux et du tourisme - offrent des possibilités économiques importantes, mais nous, c'est-à-dire nous-mêmes et nos enfants, en tirerons des profits à long terme si nous protégons et utilisons judicieusement le riche patrimoine naturel du Nouveau-Brunswick.

Développement économique durable

Nous avons le défi suivant à relever : sortir des schémas classiques et exploiter nos ressources humaines et naturelles selon des méthodes qui correspondent aux réalités des années 1990 et du XXIe siècle. A notre avis, les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises n'appuieront plus désormais une stratégie de développement économique dont l'effet ultime est d'accroître les risques environnementaux et de réduire la qualité de vie des générations futures.

Nous devons invoquer pour l'avenir un concept de développement économique durable, qui vise la prospérité à long terme; il faut par conséquent bien reconnaître et saisir la nécessité d'établir un équilibre entre le désir de réaliser des progrès économiques et la nécessité de maintenir un environnement salubre. Nous devons ainsi nous assurer que les effets écologiques de l'activité économique n'affaiblissent pas notre capacité collective de poursuivre cette activité, ou ne nuisent pas à la qualité de vie à laquelle les citoyens et citoyennes ont droit. Si nous parvenons à appliquer ce concept, nous maintiendrons et valoriserons nos activités actuelles dans le secteur des ressources naturelles, tout en suscitant de nouveaux investissements et un développement accru.

Table ronde du Premier ministre

Pour réaliser un développement économique durable, les secteurs public et privé doivent prendre des décisions qui témoignent d'une volonté ferme d'équilibrer les aspirations économiques et environnementales de tous les Néo-Brunswickois.

En ce qui concerne le gouvernement, tous nos organismes qui ont pour mandat de stimuler l'activité économique du Nouveau-Brunswick doivent faire du développement durable leur philosophie de base, celle-ci devant orienter notre planification à l'avenir.

Il importe également de faire participer tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à l'établissement d'une stratégie de mise en oeuvre du développement économique durable. A cette fin, nous avons déjà créé la Table ronde du Premier ministre sur l'environnement et l'économie. Faisant suite aux recommandations formulées à la suite de la publication du rapport final de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (le rapport Brundtland), nous avons créé la Table ronde, à laquelle siègent des preneurs de décisions experts en économie et en environnement; cette initiative a mis en marche les travaux à entreprendre pour guider le Nouveau-Brunswick vers la mise en oeuvre d'une ambitieuse stratégie de développement durable.

LES PRINCIPES DE BASE

1. **Le Nouveau-Brunswick doit adopter le concept du développement économique durable.**
2. **Il faut gérer les ressources afin d'assurer les meilleurs avantages économiques possibles sans pour autant compromettre la viabilité à long terme de ces ressources, ou notre qualité de vie.**
3. **Afin d'accroître les avantages économiques que nous pouvons tirer de nos ressources, nous devons nous efforcer de les traiter davantage dans notre province, ce qui permettra d'ajouter de la valeur à nos produits.**

Valeur ajoutée à nos produits

Un des moyens dont le Nouveau-Brunswick peut tirer un plus grand profit de ses ressources - et en effet de la principale source de nouvelles possibilités axées sur les ressources, face à la concurrence mondiale accrue et aux nouvelles technologies - consiste à accroître le degré de transformation effectué ici. Avec l'avènement du libre-échange et d'une économie nord-américaine libre de tarif, le Nouveau-Brunswick est bien situé pour ajouter de la valeur à ses importantes exportations de ressources primaires. Au lieu de fabriquer uniquement de la pâte à papier, nous pouvons aussi fabriquer du papier couché; au lieu d'expédier du poisson, nous pouvons vendre des mets préparés.

Au cours des neuf prochaines années, l'accord de libre-échange

abolira tous les autres tarifs, notamment ceux qui touchent les produits finis. Ces changements offriront aux entreprises de nouvelles possibilités pour la vente de produits finis ou à valeur ajoutée aux Etats-Unis. Mais parallèlement, nos entreprises perdront la protection que leur assuraient les tarifs sur certains produits et elles devront s'adapter en devenant plus concurrentielles.

Le marché de New York et de la Nouvelle-Angleterre est l'un des plus importants et des plus riches au monde; déjà, la majeure partie des exportations néo-brunswickoises de produits primaires y sont destinées. Comme nous sommes déjà concurrentiels sur les marchés mondiaux, nous pourrions accroître encore notre capacité concurrentielle en ajoutant de la valeur à nos produits de la pêche, à nos produits forestiers, à nos minéraux et à nos produits agricoles par un degré accru de transformation.

Il faut tenir compte des autres facteurs à l'échelle mondiale qui ont un effet sur nos entreprises. Par exemple, la demande de produits de base diminue alors que celle des produits d'une valeur et d'une qualité accrues augmente. L'amélioration de la technologie de fabrication du papier se traduit par une diminution des besoins en pâtes de bois résineux, ce qui permet d'utiliser davantage les pâtes de feuillus, à fibres plus courtes. Même la pâte marchande est en voie de devenir un produit semi-fini à mesure que la mise au point des produits, la qualité et le service acquièrent une importance accrue et modifient la situation concurrentielle de l'industrie. Qui plus est, certains produits de base, comme le papier journal, sont en voie de devenir des produits semi-finis, à mesure que de nouveaux produits, comme le «papier journal amélioré», accapare une part plus importante du marché.

Dans de nombreux secteurs, les entreprises néo-brunswickoises sont des chefs de file du développement au Canada: la production de pâte thermomécanique, qui utilise davantage les bois résineux et permet l'ajout de feuillus tout en réduisant au minimum l'impact environnemental des usines utilisant ce procédé; la production de papier couché plus léger, ce qui, sur un marché américain sans barrières tarifaires, ajoute de la valeur à deux catégories de pâtes néo-brunswickoises non traitées auparavant; la modernisation des usines fabriquant du papier hygiénique et un agent de gaufrage, deux produits qui feront l'objet d'une concurrence accrue en raison de l'abolition des barrières tarifaires. ❑

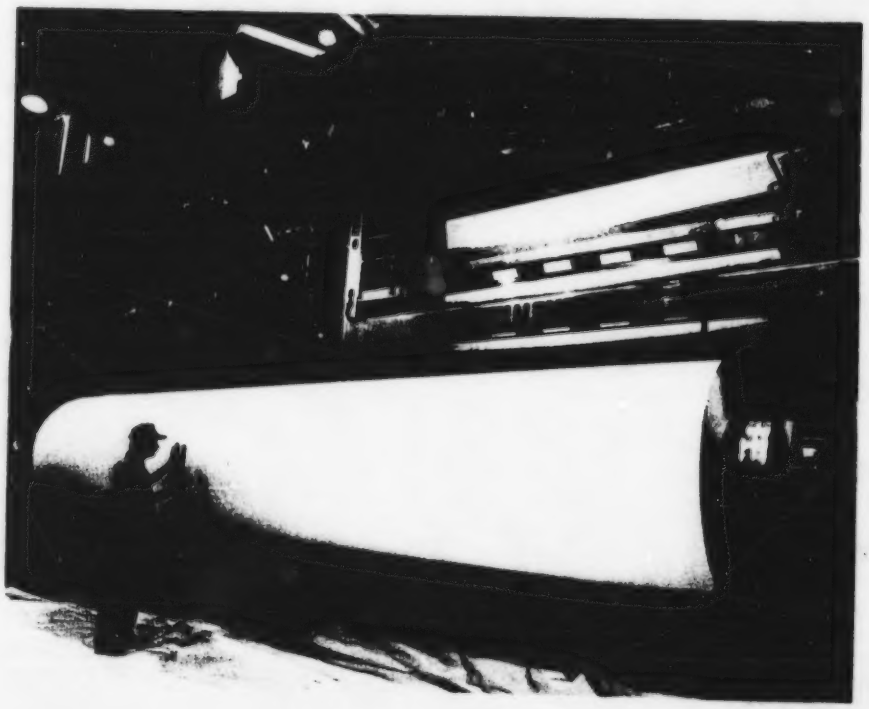

Vers un plan d'action

Pour assurer la mise en oeuvre d'une stratégie de développement économique durable, le gouvernement du Nouveau-Brunswick prendra les mesures suivantes:

1 Restauration et protection de notre environnement

La création de la Table ronde du Premier ministre sur l'environnement et l'économie constitue une première étape dans l'élaboration d'une stratégie de conservation pour le Nouveau-Brunswick. Le gouvernement a clairement indiqué que la stratégie de développement économique durable devrait tenir compte des besoins et des aspirations des Néo-Brunswickois. Par conséquent, la Table ronde a été invitée à conseiller le gouvernement sur la question des consultations publiques portant sur la stratégie de conservation. Non seulement cette stratégie modifiera-t-elle la façon dont le gouvernement prend les décisions économiques, mais elle présentera aussi des lignes directives pour la conservation et l'utilisation rationnelle de nos ressources naturelles.

Notre génération a hérité d'un déficit environnemental de la même façon qu'elle a hérité d'un déficit financier. Comme nous l'avons souligné ailleurs dans le présent document, notre gouvernement s'est engagé à faire preuve de responsabilité financière et à respecter le principe qui consiste à payer maintenant les factures pour ne pas transmettre notre dette à nos enfants. Nous entendons aussi nous assurer que le gouvernement, l'industrie et les particuliers fassent preuve de responsabilité environnementale, afin que nous puissions léguer aux générations futures un environnement propre et salubre, apte à procurer les éléments essentiels à une bonne qualité de vie.

Nous prenons des mesures dans ce sens:

- Grâce à l'application de la nouvelle Loi sur la protection de l'eau, nous pourrons gérer et protéger plus efficacement les ressources en eau de la province. La surveillance et la protection des approvisionnements publics en eau potable seront intensifiées, et on procède actuellement à la mise en place d'un système de classification des eaux. L'application de la Loi sur la qualité de l'eau sera fondée sur le principe que le pollueur doit payer.

- Le gouvernement réévalue actuellement la structure des sanctions imposées pour les crimes contre l'environnement, en vue d'adopter généralement une approche plus rigoureuse, plus active et plus décisive en matière d'application des lois sur l'environnement.

- Le Comité spécial de l'élaboration de la politique sociale de l'Assemblée législative rédigera un rapport sur le conditionnement des boissons. Notre gouvernement cherche à adopter pour la gestion des contenants, une approche globale qui comprendra les programmes de recyclage, de gestion des déchets et de sensibilisation du public sur tous les aspects de la gestion des déchets solides.

- Par l'entremise de sa politique sur les chlorofluorocarbones (CFC), le gouvernement veillera à ce que le Nouveau-Brunswick fasse sa part pour protéger la couche d'ozone.

- Le gouvernement établira un mécanisme formel de consultation avec les responsables municipaux afin de régler les problèmes environnementaux de qualité de l'air et de l'eau de Saint Jean. Des comités semblables ont déjà été établis pour la rivière Miramichi.

- Le gouvernement entend encourager l'achat de produits non nuisibles à l'environnement, comme les matériaux recyclés ou biodégradables, et les produits à haut rendement énergétique.

- Nous établirons un cadre d'aménagement des terres rurales qui mettra l'accent sur l'utilisation multiple des terres; nous élaborerons un mécanisme de réglementation afin de limiter les pertes dans les plaines inondables de la province. Cette approche globale protégera nos terres rurales contre l'étalement urbain non coordonné et assurera l'affectation rationnelle des terrains pour les parcs industriels, les routes et l'élimination des déchets.

- Le gouvernement a établi un Comité du Cabinet sur l'environnement, coprésidé par le Premier ministre et le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, qui est chargé de se pencher sur les questions environnementales et de s'assurer que le processus décisionnel du gouvernement accorde une priorités aux préoccupations en matière d'environnement.

2 Expansion des marchés pour les ressources naturelles manufacturées

L'abolition des tarifs sur tous les produits manufacturés, à la suite de l'accord canado-américain de libre-échange, permettra aux Néo-Brunswickois de transformer davantage leurs ressources naturelles chez eux. Les possibilités que représente la transformation accrue des produits au Nouveau-Brunswick sont bien illustrées par les usines de papier hygiénique de Moncton et de Saint Jean, qui créeront 100 emplois directs, et par l'usine de pâtes et papiers de la Miramichi, qui fabriquera des papiers finis.

Il existe d'autres débouchés pour nos ressources et nos entrepreneurs - des marchés, des technologies, des entreprises conjointes avec des partenaires. Le ministère du Commerce et de la Technologie identifiera les possibilités nouvelles en matière de transformation, et le Conseil de la recherche et de la productivité déterminera les technologies qu'il convient d'utiliser afin de concrétiser ces possibilités.

3 Gestion améliorée de nos forêts

Notre gouvernement entend négocier une nouvelle entente auxiliaire en vertu de l'Entente de développement économique et régional afin de poursuivre et intensifier les programmes d'aménagement des boisés, de préparation des terrains, de plantation, d'entretien de nouvelles plantations, d'éclaircie des peuplements et d'obtention de plants des pépinières.

Nous espérons ainsi accroître l'approvisionnement de résineux au delà des volumes actuels. Nous espérons également créer un nombre important de possibilités d'emploi grâce au reboisement.

Nous accorderons une attention particulière à la recherche sur la protection des forêts et à l'aménagement sylvicole, notamment dans le

but d'être à la fine pointe des méthodes informatiques afin d'avoi une base de données précises sur les ressources forestières.

Les propriétaires de petits boisés ont la possibilité de faire passer d'un quart à un tiers leur part de nos réserves de bois primaires. Afin de les aider à atteindre cet objectif, nous prévoyons augmenter les dépenses dans les programmes sylvicoles pour les boisés, programmes qui viseraient non seulement les boisés actuellement entretenus, mais aussi ceux dont les propriétaires n'effectuent aucun aménagement.

L'utilisation la plus efficace et la plus intense possible de nos ressources primaires pourrait avoir des retombées considérables. Le gouvernement donne l'exemple à cet effet en demandant au secteur privé de présenter des propositions en vue de la construction et de l'exploitation d'une centrale de 25 MW alimentée au bois, dans la région de Sussex. Bien que la Province reconnaisse que l'électricité produite à partir du bois coûte plus cher que l'électricité produite dans des centrales conventionnelles de plus grande capacité, elle estime néanmoins que les avantages, du point de vue de la gestion des forêts et autres facteurs socio-économiques, peuvent compenser les coûts additionnels.

4 La pêche et la faune

L'abondance de la faune terrestre et aquatique dans nos forêts et nos cours d'eau est un patrimoine et une ressource renouvelable que nous tenons parfois pour acquis. Cette ressource a aussi d'importantes retombées économiques, car elle

attire de nombreux visiteurs qui viennent au Nouveau-Brunswick depuis longtemps pour la chasse, la pêche, l'observation des baleines et des oiseaux, et d'autres activités. De nombreux villages et collectivités rurales ont bénéficié au fil des ans des retombées économiques de ces activités. Mais maintenant plus que jamais, nous ne devons plus prendre ces ressources pour acquises. Nous devons protéger la faune et son habitat, et nous le ferons. Nous exploiterons à plein les possibilités offertes par ces ressources, mais parallèlement, nous en ferons une gestion rationnelle afin que les générations futures puissent également en profiter.

5 Terres de la Couronne

Les terres, plus particulièrement les terres de la Couronne, sont une de nos plus importantes ressources naturelles. Formant environ la moitié des terres forestières du Nouveau-Brunswick, les terres de la Couronne englobent la majeure partie de nos zones d'exploitation forestière, de nos régions fauniques et de nos zones de loisirs, et c'est sur ces terres que prennent naissance nos principaux cours d'eau.

Il faut manifestement gérer soigneusement les terres de la Couronne, pour notre bien-être actuel et futur. Il faudra établir un équilibre entre, d'une part, la nécessité de préserver ces terres et, d'autre part, leur utilisation plus intensive afin d'accroître les revenus et les emplois dans les régions rurales. A cette fin, nous élaborerons une politique globale sur l'utilisation des sols afin que les terres de la Couronne procurent les meilleures retombées sociales et économiques à long terme pour notre population.

6 Perspectives agricoles

De nombreux secteurs agricoles au Nouveau-Brunswick ont connu du succès, et leur avenir s'annonce prometteur. L'horticulture est un secteur qui offre des perspectives fort intéressantes. Nos terres et notre climat conviennent à de nombreuses cultures qui étaient auparavant exclues du marché de l'est des Etats-Unis, en raison des tarifs élevés. A la suite de l'abolition de ces tarifs au cours de la prochaine décennie, nous pourrons accroître notre production horticole dans certains secteurs clés.

Afin d'accroître la production et d'améliorer la viabilité des exploitations agricoles, notre gouvernement a conclu avec le gouvernement fédéral une entente auxiliaire de développement dans le secteur agro-alimentaire, afin de subventionner toute une gamme de programmes

favorisant l'expansion des marchés, l'amélioration de la technologie, la mise en valeur des ressources humaines et la conservation des sols.

Au Nouveau-Brunswick, le secteur de la transformation des aliments a toujours été fort. Il offre des marchés importants pour la production agricole et il représente une excellente avenue pour ajouter de la valeur aux produits et favoriser le développement économique.

À cette fin, nous prévoyons appliquer une politique alimentaire générale qui englobera les produits agricoles aussi bien que les produits de la pêche, et orientera nos efforts visant à encourager une production alimentaire efficace et concurrentielle dans le cadre du libre-échange. Afin d'élargir nos marchés au pays et à l'étranger, nous mettrons l'accent sur la qualité de nos produits. Un groupe de travail interministériel formule, à cet effet, des recommandations qui seront présentées dans un proche avenir. Entre temps, notre priorité sera de coordonner les efforts des ministères, du Conseil de la recherche et de la productivité, du Centre de recherche sur les aliments de l'Université de Moncton, des autres universités et du gouvernement fédéral afin d'ajouter de la valeur à nos produits.

7 Valorisation de la pêche traditionnelle

En raison de l'importance de ses exportations et de ses répercussions régionales, la pêche est l'une des plus importantes industries du Nouveau-Brunswick. Nous avons l'intention de valoriser davantage cette industrie en prenant les mesures suivantes:

- encourager la rationalisation des flottes de pêche en fonction des marchés;
- encourager l'emploi de saines méthodes de gestion des stocks;
- travailler à conserver notre part des stocks nationaux et à accroître les activités des pêcheurs hauturiers de la province sur les bancs;
- exploiter davantage nos espèces sous-utilisées;
- renforcer le secteur de la transformation en encourageant la rationalisation de l'industrie de façon à améliorer l'accès à cette ressource limitée, à améliorer la qualité des produits et à accroître la viabilité financière de nos usines de transformation du poisson.

8 L'aquaculture — un secteur prometteur

Par l'entremise du ministère des Pêches et de l'Aquaculture qui a été restructuré récemment, le gouvernement accordera une importance accrue à l'aquaculture, une industrie qui connaît une expansion rapide. Cette année, on prévoit que cette industrie produira 4 200 tonnes de saumon pour une valeur de près de 60 millions de dollars; environ 450 personnes travaillent directement ou indirectement à temps plein dans cette industrie dans la baie de Fundy. D'ici l'an 2000, on prévoit que la production de saumon quintuplera, ce qui produira un accroissement proportionnel de l'emploi.

Pour soutenir l'expansion de cette industrie de l'aquaculture, le long de la baie de Fundy et de la côte est, le gouvernement entreprendra des travaux de recherche et de développement dans ce secteur important. Nous ferons aussi de l'aquaculture, une composante importante de notre projet d'entente auxiliaire sur le développement des pêches et de l'aquaculture.

9 Maximiser les ressources minières

L'exploitation et la production minières ont connu une croissance impressionnante au cours des dernières années, et ces secteurs sont très prometteurs pour l'avenir. Pour profiter au maximum de ces ressources, le gouvernement mettra sur pied des programmes qui aideront l'industrie à trouver de nouveaux gisements, à exploiter ceux qui sont déjà connus et à renforcer les mines établies.

Ces programmes comporteront les éléments suivants :

- programmes de formation pour les prospecteurs afin d'intensifier les travaux de prospection;
- plus grand nombre d'études géodésiques de prospection afin d'obtenir une base d'information géologique à des fins d'exploration;
- stimulants pour les prospecteurs et les petites sociétés minières afin d'intensifier l'exploration;
- révision de la politique sur l'exploration des gisements de potasse afin d'accroître l'exploration et l'exploitation de ce minéral.

Ces nouvelles mesures créeront des possibilités accrues pour l'exploitation de nouvelles mines: or, métaux communs et potasse.

Le concentré de zinc est l'un des plus importants produits non traités exportés par le Nouveau-Brunswick. En outre, un certain nombre de gisements ne sont pas exploités en raison de leur étendue restreinte et de leur nature complexe qui rendent leur traitement, par les techniques actuelles de fonte, peu attrayant du point de vue économique.

Le Conseil de la recherche et de la productivité, Canmet et d'autres organismes mettent actuellement au point de nouvelles technologiques. Ces travaux, jumelés à la baisse des tarifs élevés sur le zinc exporté vers les Etats-Unis, semblent rendre beaucoup plus intéressante la construction, au Nouveau-Brunswick, d'une usine de réduction du zinc depuis longtemps attendue. Tout en reconnaissant la complexité d'un tel projet, le gouvernement renouvellera ses efforts afin qu'une telle usine soit construite dans notre province. Cette usine serait tenue de répondre à des normes environnementales rigoureuses.

Dans ses efforts continus pour renforcer et diversifier le secteur minier au Nouveau-Brunswick, le gouvernement entend négocier avec le gouvernement du Canada une nouvelle entente sur la mise en valeur des minéraux. Dans cette nouvelle entente, nos priorités seront le financement d'autres travaux en sciences de la terre, l'aide aux sociétés d'exploitation et de transformations minières, la recherche et le développement portant sur les problèmes de métallurgie, l'étude des possibilités et les conseils techniques à l'industrie. ❑

L'équité dans le développement économique

Mettre de l'ordre chez nous

Le concept du développement régional n'est pas nouveau. La promotion du développment des régions du Canada et la diminution de l'écart entre ces régions, ont été prioritaires pour les gouvernments qui se sont succédés depuis les années 1960. L'approche comprend deux aspects fondamentaux:

- La prestation de services publics équitables à toutes les régions.
- La réalisation d'un développement économique équitable dans toutes les régions.

Les gouvernements n'ont malheureusement pas encore éliminé les disparités régionales, malgré une trentaine d'années d'efforts en ce sens et en dépit de nombreux succès. Elles sont présentes à l'échelle nationale et au Nouveau-Brunswick; les disparités économiques qui existent entre différentes régions du pays se retrouvent aussi entre les régions du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick fait face au dilemme suivant : comment pouvons-nous demander au pays de nous comprendre et de nous aider alors que nous ne respectons pas les principes d'équité et de justice? Notre défi est manifestement d'aborder efficacement les questions du développement régional dans notre province, et d'assurer à tous les Né

Brunswickois et Néo-Brunswickoises l'égalité d'accès aux services gouvernementaux.

Un traitement équitable

L'expérience acquise au cours de trois décennies a appris aux gouvernements que le développement régional est, de par sa nature, un processus à long terme qui exige des efforts soutenus. Les interventions ponctuelles, à court terme, sans vue d'ensemble, n'atténuent pas les problèmes. Le gouvernement réalisera des progrès grâce à ses politiques, mais ce seront essentiellement les entrepreneurs, les leaders des collectivités et les travailleurs dévoués du Nouveau-Brunswick qui feront du développement économique régional un succès.

L'approche de notre gouvernement en matière de développement régional est fondée sur la compréhension des conditions qui varient d'une région à l'autre du Nouveau-Brunswick; elle reconnaît aussi que toutes les régions de la province ne seront pas en mesure de se développer au même rythme ou de la même manière. Nous avons l'intention de miser sur les points forts et les possibilités de développement qui existent dans les régions et qu'une planification et une analyse cohérentes nous permettront d'identifier. Nous veillerons à ce que nos politiques et programmes soient souples et sensibles aux conditions, priorités et possibilités des régions.

Nous devons éliminer l'esprit de clocher et la concurrence entre les régions, car ce sont des attitudes destructives. L'abolition des disparités exigera un consensus et un esprit de collaboration. Les mesures de développement devront être bien réfléchies, réalistes, coordonnées et tenir compte des autres mesures; il devra y avoir complémentarité entre elles et les autres initiatives.

Le gouvernement établira un partenariat avec les régions. Une nouvelle approche en matière de développement régional permettra aux régions de travailler avec le gouvernement afin de définir et établir leurs besoins prioritaires en développement. Cet exercice prendra la forme d'un dialogue, d'une consultation, d'une recherche de consensus et d'une coopération entre le gouvernement et les citoyens et citoyennes de toutes les régions en tant que partenaires égaux.

LES PRINCIPES DE BASE

1. Il faut améliorer la communication et le dialogue entre le gouvernement et la population.
2. Le développement équilibré doit être réalisé par la consultation et être fondé sur les conditions, priorités et possibilités propres aux collectivités et aux régions.
3. Il faut assurer à toutes les régions du Nouveau-Brunswick un accès équitable aux services publics et au développement économique.

Partenariat entre les secteurs public et privé

Le Nouveau-Brunswick développera pleinement son potentiel uniquement si le gouvernement, les citoyens, les entreprises et les collectivités contribuent tous à son avancement. Le besoin du partenariat devient évident si l'on tient compte de l'ampleur des problèmes que nous devons affronter dans notre cheminement. Il va de soi qu'une approche commune produira plus de résultats positifs que des efforts dispersés.

Notre gouvernement comprend que l'un de ses rôles est de donner l'exemple, et c'est ce que nous avons l'intention de faire dans nos domaines de responsabilité. Nous veillerons à ce que les finances de la province soient bien gérées et que le financement du déficit ne soit pas une entrave au développement. Nous avons fermement l'intention de faire preuve d'autant de leadership dans la protection de l'environnement et les relations de travail, domaines où les

mesures gouvernementales relatives à l'action positive, l'équité salariale et les politiques loyales en matière de négociation devront servir de modèle dans toutes les régions.

Nous croyons que le succès des mesures de développement régional dépendra directement du degré de participation des leaders régionaux et de la collectivité en général. Le partenariat avec le gouvernement provincial permettra de mieux définir les priorités et de mieux concerter nos efforts de développement économique au niveau communautaire et régional.

Le gouvernement fédéral est un autre partenaire important. Nous tenterons d'établir une approche coordonnée avec Ottawa qui sera axée sur les objectifs à long terme et qui maximisera les résultats positifs des programmes à frais partagés. Nous chercherons à exploiter ces initiatives de façon à ce qu'elles servent d'exemple à l'échelon national et international. ❑

Vers un plan d'action

1 Mise en place d'un mécanisme de communication efficace

Dans le cadre de son plan visant à améliorer les communications et renforcer le partenariat entre secteur public et secteur privé, le gouvernement envisage de prendre les mesures suivantes:

- Nous accorderons notre appui et participerons aux consultations en matière de développement économique proposées par toute région intéressée de la province.
- Nous renforcerons le rôle des Commissions de développement économique régional dans toute la province, afin qu'elles puissent conseiller et aider l'entreprise grâce à une somme supplémentaire de 9 millions de dollars obtenue à la suite d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada.

2 Mesures coordonnées de développement régional

Dans tout effort de développement régional, l'approche risque d'être fragmentée. Pour parer à cette éventualité, la Société d'aménagement régional coordonnera les activités de développement économique réalisées ou parrainées par le secteur public. Nous nous assurerons aussi que les politiques et les programmes de notre gouvernement aient le maximum d'effets positifs sur les régions.

3 Développement régional par consensus

Pour que le développement régional soit adéquat, les citoyens et citoyennes d'une région, c'est-à-dire les personnes qui sont les plus touchées par ce développement, doivent pouvoir choisir les orientations économiques et sociales qui correspondent à leurs valeurs et à leurs forces.

A cette fin, notre gouvernement aidera les régions à définir leurs objectifs de développement, assumant ainsi le rôle de catalyseur et de guide qui est le sien. Nous entreprendrons un dialogue soutenu avec

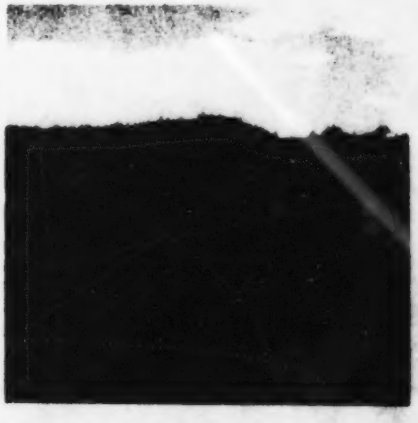

les régions relativement à leur développement économique.

4 Plans régionaux de développement

Le gouvernement apportera son aide à la préparation de plans régionaux et sous-régionaux qui identifieront les besoins, les avantages et les possibilités de chaque région. Cette aide sera de même nature que celle qui a été fournie à l'occasion d'études effectuées récemment par le gouvernement, notamment les stratégies économiques régionales, le rapport Savoie sur les pêches, le plan d'aménagement de la zone en bordure de l'eau de Bathurst et l'étude sur le Centre des sciences de la mer Huntsman à St. Andrews.

5 L'équité et les accidents du travail

Le système néo-brunswickois d'indemnisation des accidentés du travail est avantageux par rapport à certains autres. Au cours de l'année écoulée, nous avons modifié le système afin qu'il offre un programme plus abordable d'indemnisation et un meilleur service aux travailleurs victimes d'un accident au travail. Nous continuerons à encourager la révision de la structure des taux de cotisation et d'indemnisation utilisée par la Commission des accidents du travail, afin de maintenir cet équilibre précaire.

Les nomination à la Commission continueront d'être effectuées de façon à assurer une représentation équitable des employés, des employeurs et du gouvernement. Nous continuerons également d'offrir davantage de services au niveau régional. Un projet pilote sera établi afin de desservir trois comtés du nord-est. Bon nombre des services actuellement offerts à Saint-Jean seront aussi assurés par le bureau régional de Bathurst, et la Commission cherchera à acheter et mettre au point d'autres services dans d'autres localités du nord-est. Si l'expérience est un succès, elle servira de point de départ pour l'expansion des services aux bureaux de Moncton et d'Edmundston au cours des prochaines années.

6 Rattrapage des services de santé dans le nord

Au cours des années, un grand écart s'est développé entre le nord et le sud de la province au chapitre des soins de santé. Règle générale, la gamme de services offerte dans les hôpitaux du nord était de beaucoup inférieure à celle que l'on retrouvait dans les hôpitaux du sud de taille comparable. Cette situation était attribuable, en partie, au bassin de population plus important et à la base économique plus forte du sud. Il était donc plus facile pour les hôpitaux du sud d'attirer des professionnels de la santé.

La politique de notre gouvernement vise à combler les lacunes dans les services de santé afin d'offrir un accès équitable à ces services. Même si la population restreinte empêche les citoyens du nord de la province de recevoir tous les services de santé, grâce à cette politique, ils pourront au moins obtenir les services les plus nécessaires à l'hôpital régional le plus près. Ils devront sortir de la province ou aller dans le sud moins souvent, sauf dans le cas des services très spécialisés qui continueront d'être dispensés à un ou deux endroits de la province seulement.

En 1988-1989, le gouvernement a mis de côté 10 millions de dollars pour le programme de rattrapage, et une somme identique est prévue pour 1989-1990. Un effet secondaire de ce programme de développement des services dans le nord sera probablement une activité économique accrue, en raison de l'augmentation du nombre d'emplois dans le secteur de la santé, et de la fourniture de divers biens et services à un réseau hospitalier plus élargi.

7 Financement du développement

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a l'intention de conclure des ententes auxiliaires de développement économique régional avec le gouvernement du Canada afin de répondre aux besoins non comblés des divers secteurs de l'économie où des possibilités de développement ont été identifiées.

Nous demanderons également le partage des frais pour les autres mesures spéciales qui seront appliquées dans les régions de la province où il existe des conditions et besoins économiques et sociaux particuliers. ❑

Le Nouveau-Brunswick et son identité

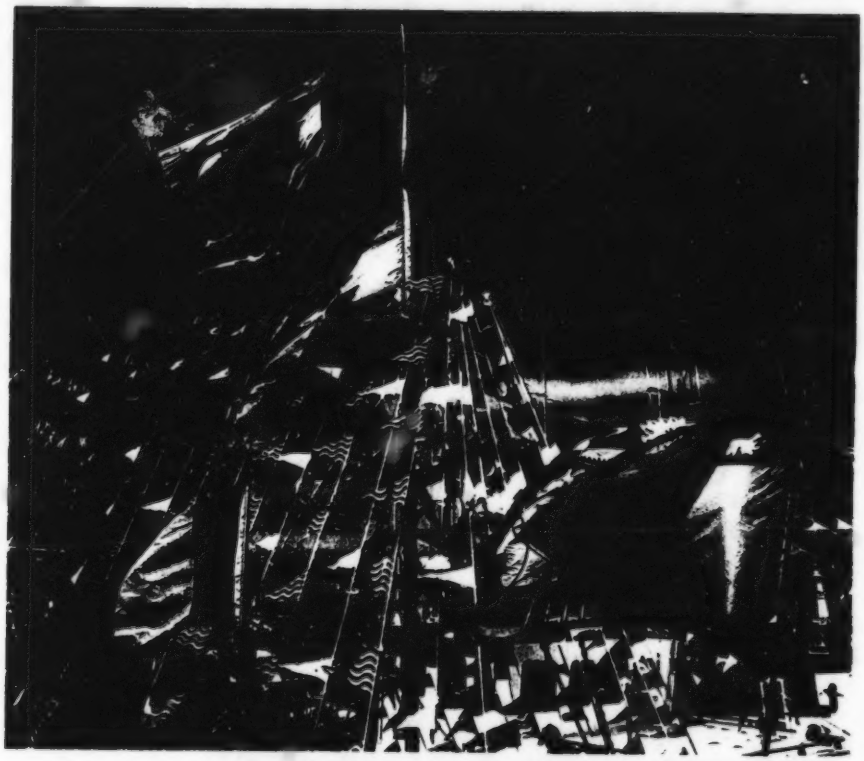

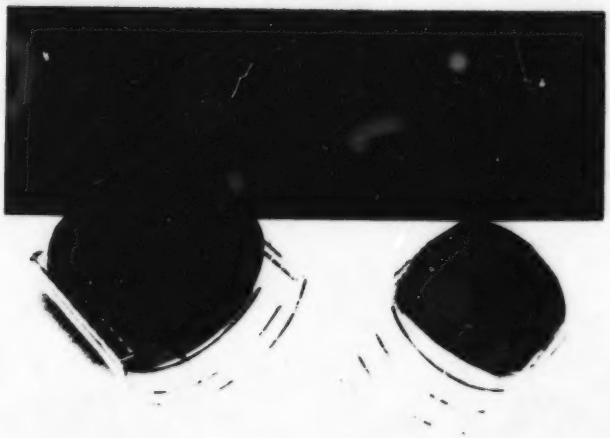

Notre identité: un défi à relever

Bien qu'il soit souvent présenté comme le microcosme du Canada, le Nouveau-Brunswick demeure l'un des secrets les mieux gardés en Amérique du Nord. Favorisé par des plages qui sont parmi les plus belles du continent, comptant les meilleures rivières au monde pour le saumon de l'Atlantique, regorgeant d'une faune abondante, possédant d'excellentes installations de vacances familiales et doté de paysages magnifiques, le Nouveau-Brunswick est un joyau encore peu connu. Notre population est elle-même attachante en raison de ses traditions d'indépendance et d'autonomie et ses origines multiculturelles: autochtones, acadiennes, irlandaises, britanniques, loyalistes et danoises.

Malgré tout, nous, les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises, ne semblons pas avoir une image bien définie de nous-mêmes. Tant que nous n'y parviendrons pas, nous ne pouvons espérer que les autres s'identifient d'emblée à nos produits, nos attraits touristiques et notre province.

C'est pourquoi le gouvernement s'emploiera immédiatement à rehausser l'image de la province et à nous mettre en valeur. Pour donner confiance à nos citoyens et nos citoyennes, attirer des investissements et des touristes et assurer que nos biens et services deviennent concurrentiels sur les marchés mondiaux, nous devons utiliser nos atouts et nos ressources, développer un sens d'appartenance et nous faire connaître ailleurs dans le monde.

Élaboration d'un thème commun

La vive concurrence qui caractérise une économie globale exige du gouvernement et de l'industrie qu'ils soient sensibles aux tendances du marché en constante évolution. Les études de marché sont essentielles. L'industrie et le gouvernement doivent être en mesure de prévoir les tendances du marché. Nous devons également savoir quelle position nous occupons sur le marché.

La province doit élaborer un thème commun pour ses campagnes de promotion ici et à l'étranger. Ce thème doit mettre en relief les ressources, naturelles et humaines, qui ont permis de bâtir le Nouveau-Brunswick : la mer, les rivières, la terre, la population, la diversité culturelle. Le thème doit également souligner que nous sommes une société moderne, technologiquement avancée, et que nous sommes capables d'affronter la concurrence dans un monde moderne. Nous devons tous nous rallier derrière le caractère distinctif de notre effort publicitaire. Cette solidarité raffermira la confiance accrue, la compréhension et l'unité des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

LES PRINCIPES DE BASE

1. Le Nouveau-Brunswick possède un riche patrimoine historique et culturel et deux communautés linguistiques fortes. Ses magnifiques paysages, et ses nombreux attraits contribuent à rehausser l'image du Nouveau-Brunswick, et à commercialiser ses produits dans le monde entier.

2. Nous devons toutefois mieux définir notre identité et présenter une image plus nette et plus claire de notre province aux visiteurs, aux investisseurs éventuels et aux partenaires commerciaux.

3. Nous devons renforcer le sens d'appartenance des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises et la fierté qu'ils éprouvent pour leur province.

Notre mode de vie, de travail, d'expression et de divertiseement fait l'envie de nombreuses personnes. Nous jouissons d'une qualité de vie exceptionnelle. Nous avons d'excellentes raisons d'être fiers. Le moment est venu de nous dévoiler au reste du monde; nous devons lui dire que nous avons une vision, que nous bénéficions d'un climat économique sain, que nous croyons dans la libre entreprise, que nous encourageons les nouvelles initiatives et que nous jouissons d'une qualité de vie enviable.

Notre identité: définition et commercialisation

Dans ses efforts pour obtenir sa juste part des marchés mondiaux, le Nouveau-Brunswick ne doit plus, pour faire la promotion de la province et de ses produits, utiliser une pléthore de slogans et de méthodes. En fait, des études et des analyses de marché poussées indiquent que nous devons élaborer et adopter, pour nos efforts de promotion, un thème central qui décrit notre population et nos produits.

Dès que ce thème aura été choisi, le gouvernement entreprendra une vaste campagne de promotion et de marketing afin de présenter la nouvelle image du Nouveau-Brunswick. Cette image transmettra des éléments de qualité, de fierté et de confiance. Elle encouragera les Néo-Brunswickois à mieux se connaître, à être loyaux envers les biens et services produits dans leur province, et à créer une économie dynamique autour de la petite entreprise.

Le Canada est membre du Commonwealth et de la Francophonie, ce qui offre au Nouveau-Brunswick d'immenses possibilités. A titre de seule province officiellement bilingue dans un pays officiellement bilingue, nous avons des atouts uniques pour commercialiser nos biens et services dans le monde. Mais à cette fin, nos industries doivent bien identifier leurs créneaux de marché et offrir des produits et des services qui répondent aux besoins de ces marchés.

Notre gouvernement est convaincu que nos industries sauront relever ce défi. Le gouvernement saura lui aussi relever le défi en

réaménageant ses efforts de promotion pour tenir compte des nouvelles forces du marché. Pour conserver notre place sur les marchés à l'exportation comme les Etats-Unis, l'Europe de l'Ouest et les pays de la côte du Pacifique, et pour gagner de nouveaux marchés, nous devrons polir l'image de notre province afin qu'elle corresponde étroitement à la qualité et à la fierté qui caractérisent le Nouveau-Brunswick.

Notre industrie du tourisme

Les personnes qui ont du temps et de l'argent à leur disposition seront attirées au Nouveau-Brunswick si nous leur offrons des attractions intéressantes et uniques. Pour attirer les visiteurs et les encourager à voyager davantage dans la province,

nous devons aider et développer pleinement nos industries culturelles et récréatives. Elles font partie intégrante de la stratégie de développement du tourisme au Nouveau-Brunswick.

L'artisanat, les arts d'interprétation, les villages historiques, les activités sportives et récréatives, les festivals culturels et le potentiel encore inexploité de notre riche patrimoine offrent des débouchés importants. Nous devons en profiter pour attirer et garder les touristes, mais nous devons également créer et commercialiser des activités de vacances inoubliables.

En travaillant avec nos partenaires de l'industrie afin d'améliorer nos attractions et en faire une promotion active, le gouvernement tracera les grandes orientations, les modalités de réalisation ainsi que les rôles devant être assumés par les différents partenaires.

Une base solide pour bâtir

Les paysages verdoyants, de splendides vallées fluviales, de vastes forêts, des milles et des milles de littoral, des ponts couverts, des régions agricoles ondoyantes, des sites historiques, une ambiance légèrement nostalgique : c'est ainsi que le Nouveau-Brunswick tire sa réputation de province pittoresque du Canada.

Nous avons d'autres attributs valables. Nos établissements d'enseignement sont modernes et bien équipés. Notre main-d'oeuvre est connue pour sa grande stabilité et sa productivité élevée. Elle peut répondre rapidement aux besoins de la nouvelle industrie. Nous avons un solide réseau de centres de recherche et de développement qui soutiennent notre industrie.

Le Nouveau-Brunswick

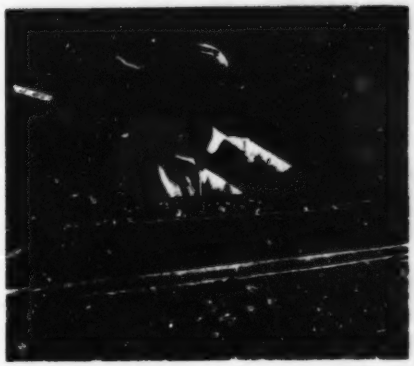

possède les plus importantes réserves canadiennes d'argent, de plomb et de zinc. (Notre province est le plus gros producteur canadien d'antimoine et de bismuth, et elle est la deuxième productrice de potasse et de tourbe.) Les diverses entreprise de Irving ont leur siège social à Saint-Jean, y compris les pâtes et papiers, la marine marchande, les chantiers navals, le raffinage du pétrole, la vente et la distribution des produits pétroliers. La production laitière est notre principale source de revenu agricole, suivi de près par la pomme de terre. Le plus gros producteur mondial de produits congelés de la pomme de terre, McCain Foods Ltd., a son siège social au Nouveau-Brunswick. Il en est de même pour la plus ancienne confiserie indépendante au Canada, Ganong Bros. Ltd. Nos pêcheurs prennent plus de 50 espèces de poissons et de crustacés, qui sont vendues sur les marchés mondiaux.

Nous disposons de vastes et fiables sources d'énergie, et notre province occupe une place

stratégique pour les échanges d'énergie avec la Nouvelle-Angleterre et les provinces voisines. Nos réseaux de communication sont excellents, et notre position géographique nous donne un accès facile aux marchés mondiaux. Nos centres urbains possèdent des galeries, des centres culturels, des cinémas, des musées, des installations sportives et des boutiques spécialisées.

Ce sont tous ces atouts qui font du Nouveau-Brunswick un endroit où il fait bon vivre, travailler et investir. C'est un lieu qui vaut la peine d'être visité. En intensifiant nos efforts publicitaires à l'étranger et en faisant la promotion du caractère exceptionnel de notre province, notre gouvernement fera tout en son pouvoir pour que le Nouveau-Brunswick soit considéré comme un choix possible par les entreprises ou institutions financières internationales qui cherchent un point d'implantation en Amérique du Nord.

Nous dévoilerons au monde le secret le mieux gardé de notre continent. ❑

[illegible] plan d'action

Afin de rechercher, créer et présenter une nouvelle vision du Nouveau-Brunswick, notre gouvernement se propose de prendre les mesures suivantes.

1 Définition de notre image globale

Le gouvernement entreprendra des études et essais de marché afin d'évaluer la perception que les gens ont du Nouveau-Brunswick, de sa population et de ses produits. Nous créerons ensuite une nouvelle image et formulerons une stratégie des communications. Cette nouvelle image visera les objectifs suivants :

- accroître la fierté des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à l'égard de leur province;
- fournir au secteur commercial des outils pour vendre ses biens et ses services, promouvoir le tourisme, et attirer les moteurs de développement économique et des investissements provenant de l'intérieur et de l'extérieur de la province.

En collaborant avec l'industrie, le gouvernement pense pouvoir choisir un thème représentatif de toute la population du Nouveau-Brunswick. Par exemple, les petites entreprises pourraient adopter ce thème et ainsi bénéficier de la publicité dynamique dans laquelle le gouvernement envisage d'investir.

2 Promotion du Nouveau-Brunswick auprès de sa population

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie des communications, le gouvernement entreprendra une campagne visant à sensibiliser les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises aux possibilités qui existent dans leur province. Cette campagne développera la fierté à l'égard du Nouveau-Brunswick, fera valoir les retombées positives de l'esprit d'entreprise, soulignera la qualité des produits d'ici, et décrira les nombreux programmes de soutien offerts à l'entreprise.

3 Promotion du Nouveau-Brunswick dans le monde

L'économie du Nouveau-Brunswick étant orientée vers les exportations, sa croissance économique au cours des années 1990 dépendra de la santé économique de ses partenaires commerciaux, des effets de l'accord de libre-échange et

de la réforme fiscale. Afin que le Nouveau-Brunswick puisse conserver sa part des marchés, le gouvernement continuera de rechercher des activités commerciales pour nos entreprises et tentera d'attirer des investissements de l'extérieur de la province. Une campagne de marketing dynamique et intégrée sera organisée pour faire la promotion d'une gamme de biens et services Néo-Brunswickois. La province sera presentée comme un endroit où il fait bon vivre, travailler et investir; la campagne encouragera les entreprises conjointes, les associations et l'obtention de licences par les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Dans le cadre des activités visant à accroître les exportations de la province, le gouvernement élaborera de nouveaux mécanismes afin de faciliter le commerce outre-mer. Il recherchera entre autres de multiples retombées des missions commerciales à l'étranger, y compris les possibilités d'ententes d'échange de biens, et il maintiendra une collaboration étroite avec les organismes nationaux afin d'accroître la part des activités canadiennes de développement international et leurs retombées pour notre province.

4 Tourisme — une ressource renouvelable

Le tourisme est bien plus que l'ensemble des services liés aux voyages, aux aliments et boissons, à l'hébergement, aux attractions, au divertissement et autres. Cette activité touche également notre culture, notre patrimoine, les sports, les loisirs, les congrès et les voyages de nature commerciale, ainsi que l'environnement naturel.

Les atouts majeurs du Nouveau-Brunswick sont sa population, ses diverses cultures et son riche patrimoine, son mode de vie, de travail, d'expression et de divertissement. Notre défi est de saisir ces éléments de notre vie et d'en faire la promotion en même temps que nos paysages terrestres et maritimes, tout en nous assurant d'avoir les infrastructures voulues pour fournir un service de première qualité à nos habitants et à nos invités.

Une demande accrue de biens et services liés aux voyages, aux loisirs et à la culture entraîne naturellement un accroissement des revenus. En concentrant sur ces aspects du tourisme, notre gouvernement espère créer de nouvelles possibilités de développement et d'expansion des entreprises, ainsi que

des perspectives d'emploi dans le secteur privé. Dans un proche avenir, le ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine présentera sa propre stratégie de développement économique. Celle-ci comportera cinq grands volets : recherche et planification, mise au point des produits, marketing, normes et formation, et soutien organisationnel.

La stratégie touristique établira un cadre pour la prise de décisions en collaboration avec le secteur privé, dans le but d'améliorer et de maintenir la qualité de vie.

Au cours de 1989, le gouvernement lancera un plan d'action pour la mise en valeur du sentier du parc national Fundy qui deviendra une importante attraction touristique.

5 Promotion de nos petites industries

Le gouvernement parraine souvent des foires commerciales ici et ailleurs au Canada. Ces foires sont un outil utile qui permet aux entreprises d'obtenir de nouveaux contrats. Nous avons l'intention d'accroître la présence de nos petites industries à ces foires commerciales. Il s'agit là d'un autre moyen d'encourager le développement économique et d'obtenir de nouveaux investissements.

6 Réaménagement des efforts du gouvernement en matière de promotion

Les organismes gouvernementaux doivent souvent organiser des événements spéciaux visant à faire la promotion du Nouveau-Brunswick. Afin d'assurer le respect des normes de qualité inhérentes à la nouvelle stratégie des communications, ces activités seront à l'avenir coordonnées par divers organismes gouvernementaux, y compris les ministères suivants : Commerce et Technologie; Agriculture; Pêches et Aquaculture; Tourisme, Loisirs et Patrimoine; Ressources naturelles. Un comité interministériel composé

de hauts fonctionnaires surveillera l'application de cette politique.

7 Libre-échange et la Nouvelle-Angleterre

Nous prévoyons accorder une attention particulière au marché de la Nouvelle-Angleterre. La forte économie de cette région et l'accord de libre-échange y ont créé, à notre avis, de nouveaux débouchés commerciaux. Nous nous apprêtons à ouvrir un bureau à Boston afin de représenter le Nouveau-Brunswick dans le développement industriel ainsi que dans les secteurs complémentaires de la promotion du commerce et du tourisme.

Notre stratégie de promotion de nos exportations doit évidemment être adaptée à notre économie et à la dimension de notre province. Nous avons l'intention de resserrer nos liens avec les fonctionnaires canadiens en poste aux Etats-Unis, et d'accroître notre présence dans les missions commerciales canadiennes. Nous prévoyons également travailler en collaboration avec les autres provinces Maritimes afin de développer des débouchés commerciaux aux Etats-Unis.

8 Apport de l'étranger au développement économique

Le gouvernement poursuivra ses efforts afin d'attirer des entrepreneurs-immigrants, en provenance notamment de la côte du Pacifique et de l'Europe de l'Ouest. Dans ces régions et ailleurs également se trouvent des entrepreneurs dynamiques qui possèdent les connaissances et le capital nécessaires pour contribuer grandement à notre développement économique. L'intérêt que nous portons à ces nouveaux entrepreneurs canadiens souligne notre appréciation de la contribution économique et sociale variée des groupes multiculturelles.

Nous garderons un bureau de promotion des investissements à Hambourg, Allemagne de l'Ouest, et nous chercherons à accroître les possibilités d'obtention de concessions de licences et de création d'entreprises conjointes pour nos entrepreneurs. En outre, le gouvernement étudiera de près les possibilités économiques qui se présenteront dans les pays de la Communauté économique européenne et du Commonwealth.

9 Possibilités internationales

Le ministère de la Justice étudie présentement la possibilité de modifier diverses lois afin de créer un cadre permettant l'établissement d'un Centre d'arbitrage commercial au Nouveau-Brunswick. Une telle institution offrirait aux entreprises un nouveau mécanisme de règlement des différends, sous formes d'arbitrages et/ou de décisions. Nous croyons que les compétences des membres du Barreau et la présence de services de traduction au Nouveau-Brunswick font de ce projet une initiative prometteuse.

Nous espérons aussi créer au Nouveau-Brunswick un environnement favorable à l'établissement des sociétés internationales de fiducie. Un comité interministériel, présidé par le ministre de la Justice, étudie actuellement les possibilités d'encourager l'établissement de sociétés fiduciaires internationales. Un tel plan aurait des retombées tangibles pour le Nouveau-Brunswick : perception de droits de licences, augmentation des recettes fiscales, mise sur pied de chaires de recherche et d'enseignement coopératif dans le domaine de la fiducie et de la planification internationale, création d'emplois, investissements dans l'économie du Nouveau-Brunswick, et reconnaissance sur le plan international.

10 Nos atouts linguistiques et culturels

Les deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick représentent probablement l'un de nos principaux atouts économiques. Par exemple, les nouvelles technologies faciliteront la traduction des documents et manuels techniques. La création récente de la société Lexi-tech Inc., à Moncton, qui fournit des services de traduction technique pour le programme des frégates, n'est que le début d'une industrie qui pourrait combiner les innovations techniques et notre compétence en traduction anglaise et française.

Un autre exemple est la formation en langue seconde qui pourrait être offerte à nos citoyens, ainsi qu'aux entreprises et aux professions libérales de l'extérieur de la province. Ces activités créeront davantage de revenus pour nos maisons d'enseignement, qui pourraient, en collaboration avec le secteur privé, élaborer et offrir des programmes communautaires axés sur la formation linguistique.

La province prévoit également raffermir ses liens économiques avec les pays de l'Europe et de la Francophonie; sur un autre front, nous espérons contribuer, par nos compétences et nos produits, à l'aide, qui se chiffre en centaines de millions de dollars, que le Canada fournit aux pays en voie de développement par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de la Banque Mondiale, etc. Des entreprises du Nouveau-Brunwswick comme Connors Bros. ont déjà participé à des projets de l'ACDI. Néanmoins, les activités de l'ACDI ont, par le passé, davantage profité aux entreprises du Canada central. Nous voulons nous assurer que les entreprises du Nouveau-Brunswick participent pleinement aux projets de l'ACDI. ❑

Conclusion

La vie dans le Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui présente de nombreux avantages, surtout si on se situe dans le contexte mondial. Nous vivons dans un environnement sécuritaire, agréable et peu peuplé. Nous avons accès à la plupart des bienfaits d'une société technologiquement avancée et menons en général une existence qui ferait l'envie de la vaste majorité des habitants de la planète.

Il reste encore beaucoup à faire dans certains domaines. Nous avons toujours dans la province des personnes qui, en raison d'un manque de scolarité ou de formation ou d'autres lacunes, ne peuvent tirer pleinement profit des possibilités de richesse qu'offre le Nouveau-Brunswick. Notre stratégie économique se fonde entre autres sur le désir de permettre à ces personnes de devenir des membres à part entière de notre société.

De par les six grands objectifs de sa stratégie, le gouvernement reconnaît également que la croissance économique est essentielle à notre bien-être collectif. Aucune province ou nation ne peut se permettre de rester stationnaire. Ainsi, sans le développement économique, nous ne pouvons soutenir et améliorer les excellents programmes sociaux qui rendent notre société aussi attrayante et distincte.

La stratégie suppose aussi que la petite entreprise et l'entrepreneurship sont essentiels à la croissance économique. Il revient à nos entrepreneurs de transformer des idées innovatrices en occasions d'affaires. Notre avenir dépend de leur réussite.

Il faudra aussi améliorer substantiellement notre infrastructure. Pour que la province profite de toutes les retombées possibles de projets de toute envergure, l'infrastructure doit être adéquate.

Le principe du développement économique durable est un des éléments marquants de la stratégie. Selon ce principe, il ne peut y avoir de développement réel si nous compromettons notre qualité de vie actuelle ou hypothéquons l'avenir. Il y a du reste des occasions inouïes d'ajouter de la valeur à nos ressources naturelles. C'est un élément clé de la démarche du gouvernement.

Nous espérons que toute la population du Nouveau-Brunswick se ralliera à cette stratégie. Dans un esprit d'équipe, en visant l'excellence et l'équité régionales, nous nous bâtirons ensemble un avenir intéressant et prometteur. De cette façon,

nous projeterons avec fierté l'image de notre identité unique fondée sur deux communautés linguistiques et sur un patrimoine culturel riche et varié.

C'est au gouvernement qu'il incombe de mettre en place les programmes et les structures qui faciliteront l'émergence de ce Nouveau-Brunswick renouvelé. Nous prenons cet engagement. Toutefois, seule la population du Nouveau-Brunswick de concert avec le gouvernement, permettra la réalisation des objectifs de la stratégie. ❑